

## Archives des avis généraux

**2010-05-05**

*(Affiché entre le 2010-05-05 et 2010-05-18)*

La remise en service de l'interconnexion Outaouais et des chemins HQT-ON-HQT est reportée au 21 mai 2010 à 15h00.

**2010-04-14**

*(Affiché entre le 2010-04-14 et 2010-04-23)*

Le texte final des Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec qui a été approuvé par la Régie de l'énergie est publié sur OASIS. Les textes des décisions D-2010-032 et D-2010-041 peuvent être consultés à l'adresse <http://www.regie-energie.qc.ca>.

**2010-03-10**

*(Affiché entre le 2010-03-10 et 2010-03-12)*

L'implantation informatique prévue pour demain et mentionnée dans le message précédent est remis à une date ultérieure.

**2010-03-04**

*(Affiché entre le 2010-03-04 et 2010-03-12)*

Veillez noter qu'en raison d'une implantation informatique qui aura lieu le 11 mars, l'heure de tombée pour le dépôt des transactions du lendemain sera devancée à 12h00 (midi).

**2009-12-21**

*(Affiché entre le 2009-12-21 et 2010-02-22)*

La Régie de l'énergie a rendu une décision déclarant les tarifs existants du services de transport incluant ceux des services complémentaires ainsi que le taux de pertes provisoires à compter du 1er janvier 2010. <http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3708-09/index3708-09.htm>

**2009-11-20**

*(Affiché entre le 2009-11-20 et 2009-11-30)*

Interconnexion Outaouais - Les chemins HQT-ON et ON-HQT seront ouverts à partir du 21 novembre 2009 à 00h00 avec une capacité nominale de 1250 MW. Les ATC seront établis en fonction des conditions de réseau.

**2009-11-05**

*(Affiché entre le 2009-11-05 et 2009-12-25)*

Le Nouveau-Brunswick et le Québec dévoilent un projet d'entente en matière d'énergie (09/10/29). [http://www.hydroquebec.com/4d\\_includes/surveiller/PcFR2009-161.htm](http://www.hydroquebec.com/4d_includes/surveiller/PcFR2009-161.htm)

**2009-10-23**

*(Affiché entre le 2009-10-23 et 2009-11-19)*

Interconnexion Outaouais - Disponibilité du service en octobre et novembre 2009. Le service de transport sur les chemins HQT-ON et ON- HQT sera irrégulier entre le 24 octobre et la fin du mois de novembre. Veuillez consulter les TTC affichés sur OASIS pour en connaître la disponibilité.

**2009-10-22**

*(Affiché entre le 2009-10-22 et 2009-10-29)*

À l'approche de la pointe d'hiver, le Transporteur a jugé prudent de décaler le projet Refonte du système OASIS au printemps prochain. Le programme de formation prévu originalement cet automne est donc reporté à l'an prochain et de nouvelles dates de séances de formation seront proposées.

**2009-10-19**

*(Affiché entre le 2009-10-19 et 2009-10-19)*

Interconnexion Outaouais. Le retour partiel du service commencera à 13h00 (HE14) au lieu de l'heure annoncée précédemment.

**2009-10-19**

*(Affiché entre le 2009-10-19 et 2009-10-19)*

Interconnexion Outaouais. Le retour partiel du service commencera à 13h00 (HE14) au lieu de l'heure annoncée précédemment.

**2009-10-19**

*(Affiché entre le 2009-10-19 et 2009-10-20)*

Interconnexion Outaouais - Retour partiel du service à compter du 19 Octobre 2009. Le service de transport sur les chemins HQT-ON et ON- HQT sera partiellement disponible à compter de midi (HE 13) lundi le 19 octobre 2009 et ce jusqu'à la fin du mois d'octobre. Voir conditions dans l'encadré.

### **Interconnexion Outaouais - Retour partiel du service à compter du 19 Octobre 2009**

Le service de transport sur les chemins HQT-ON et ON- HQT sera partiellement disponible à compter de midi (HE 13) lundi le 19 octobre 2009 et ce jusqu'à la fin du mois d'octobre selon les conditions suivantes :

- Service non-disponible de HE 1 à HE 6 tous les jours jusqu'à la fin du mois d'octobre;
- Possibilité de retraits planifiés avec préavis de 48 heures;

**2009-10-19**

*(Affiché entre le 2009-10-19 et 2009-10-19)*

Interconnexion Outaouais. Le retour partiel du service commencera à 13h00 (HE14) au lieu de l'heure annoncée précédemment.

**2009-10-14**

*(Affiché entre le 2009-10-14 et 2009-10-17)*

Le réseau d'Hydro-Québec sera exploité depuis le centre de repli du centre de conduite du réseau du 15 octobre 2009 10:30 au 16 octobre 2009 13:00. Pas d'impact prévu.

**2009-10-07**

*(Affiché entre le 2009-10-07 et 2009-10-08)*

Mise à jour de l'IOS des aiguilleurs le 08 octobre 2009 entre 9h00 et 16h00. Normalement sans impact, mais possibilité de courtes perturbations.

**2009-09-23**

*(Affiché entre le 2009-09-23 et 2009-09-26)*

Le réseau d'Hydro-Québec sera exploité depuis le centre de repli du centre de conduite du réseau du 24 sept 2009 10:30 au 25 sept 2009 13:00. Pas d'impact prévu.

**2009-07-09**

*(Affiché entre le 2009-07-08 et 2009-08-09)*

A compter du 8 juillet 2009, le Transporteur affiche les capacités de transport ferme disponibles harmonisées avec celle des réseaux voisins. Voir encadré:

**Harmonisation des capacités de transport**

Le présent avis fait suite à l'avis publié par le Transporteur sur OASIS le 23 décembre 2008.

A compter d'aujourd'hui, le Transporteur harmonise ses capacités de transport ferme disponibles avec celle des réseaux voisins afin que les réservations de transport de ses clients soient réalisables en tout temps en fonction des capacités de transport des réseaux voisins. Les capacités de transport pour chaque chemin sur l'horizon des treize prochains mois sont affichées sur le site OASIS du Transporteur.

Aucune réservation de transport ferme existante au moment de la publication de cet avis n'est affectée par cette harmonisation. Toutes nouvelles demandes de service de transport ferme incluant les demandes de renouvellement seront évaluées en fonction des nouvelles valeurs de capacité ferme affichées par le Transporteur.

8 juillet 2009

**2009-07-09**

*(Affiché entre le 2009-07-08 et 2009-07-08)*

A compter du 8 juillet 2009, le Transporteur affiche les capacités de transport ferme disponibles harmonisées avec celle des réseaux voisins. Voir encadré:

**Harmonisation des capacités de transport**

Le présent avis fait suite à l'avis publié par le Transporteur sur OASIS le 23 décembre 2008.

A compter d'aujourd'hui, le Transporteur harmonise ses capacités de transport ferme disponibles avec celle des réseaux voisins afin que les réservations de transport de ses clients soient réalisables en tout temps en fonction des capacités de transport des réseaux voisins. Les capacités de transport pour chaque chemin sur l'horizon des treize prochains mois sont affichées sur le site OASIS du Transporteur.

Aucune réservation de transport ferme existante au moment de la publication de cet avis n'est affectée par cette harmonisation. Toutes nouvelles demandes de service de transport ferme incluant les demandes de renouvellement seront évaluées en fonction des nouvelles valeurs de capacité ferme affichées par le Transporteur.

8 juillet 2009

**2009-07-06**

*(Affiché entre le 2009-07-06 et 2009-07-30)*

Projet de refonte du système OASIS - Bulletin d'information voir encadré:

**Projet "Refonte du système OASIS"**

**Bulletin d'information**

Le projet "Refonte du système OASIS" a débuté en décembre 2007. Il consiste sommairement à remplacer le système OASIS maison par les applications commerciales (webTag, webOASIS et webTrans) de la compagnie Open Access Technology International (OATI). Pour ce faire, nous devons mettre en place un ensemble de logiciels d'interface permettant le transfert instantané des données entre les systèmes de la compagnie OATI et les applications du Centre de conduite du réseau.

La phase de développement du projet est maintenant très avancée et les essais intégrés sont déjà débutés. Les essais d'acceptation du nouveau système sont prévus durant les mois d'août et de septembre 2009 et sa mise en production est prévue pour le mois d'octobre 2009. Un prochain bulletin d'information précisera les dates et fournira plus d'informations sur le processus de transition.

Lors de la migration de l'ancien système vers le nouveau, toutes les informations sur les réservations et les programmes en cours seront automatiquement transférées dans le nouvel environnement. Une équipe de support regroupant des spécialistes d'OATI et d'Hydro-Québec TransÉnergie sera en place pour superviser cette transition et pour supporter les utilisateurs du nouveau système.

Une version française de l'application webOASIS sera offerte aux utilisateurs.

Un programme de formation (en français et en anglais) est en préparation. Cette formation expliquera clairement les différences entre l'ancien et le nouveau système et inclura une formation par ordinateur des fonctionnalités du nouveau système. Nous prévoyons tenir des sessions de formation à Montréal, à Ottawa et à Minneapolis durant le mois de septembre 2009. Ce programme de formation sera offert gratuitement aux clients de TransÉnergie. Les frais de déplacement et d'hébergement associés seront toutefois aux frais des participants. Vous serez contactés d'ici le mois d'août pour les inscriptions aux sessions de formation.

Pour de plus amples informations sur la refonte du système OASIS et sur les modalités de déploiement du nouveau système, prière de communiquer avec M. Glenn Sylvain, Délégué commercial, direction Commercialisation et Affaires réglementaires, Hydro-Québec TransÉnergie (numéro de téléphone : (514) 289-2211, poste 2180 ; courriel : [Sylvain.Glenn@hydro.qc.ca](mailto:Sylvain.Glenn@hydro.qc.ca)).

**2009-06-30**

*(Affiché entre le 2009-06-30 et 2009-07-06)*

Les chemins HQT-ON et ON-HQT seront mis en service le 2 juillet 2009 à 00h00 avec un premier convertisseur et une capacité de 600 MW. La mise en service du second convertisseur est prévue à l'automne 2009 et une date plus précise vous sera communiquée via OASIS.

**2009-06-29**

*(Affiché entre le 2009-06-29 et 2009-06-29)*

Les chemins HQT-ON et ON-HQT seront mis en service le 2 juillet 2009 à 00h00 avec un premier convertisseur et une capacité réduite temporairement à 300 MW. La mise en service du second convertisseur est prévue à l'automne 2009 et une date plus précise vous sera communiquée via OASIS.

**2009-06-16**

*(Affiché entre le 2009-06-16 et 2009-06-27)*

Veuillez prendre note que la direction Commercialisation et affaires réglementaires est déménagée au: 2,Complexe Desjardins, Tour Est, 19e étage, Montréal, Québec, H5B 1H7

**2009-06-16**

*(Affiché entre le 2009-06-16 et 2009-06-28)*

Veuillez prendre note que la direction Commercialisation et affaires réglementaires est déménagée au: 2,Complexe Desjardins, Tour Est, 19e étage, Montréal, Québec, H5B 1H7

**2009-06-16**

*(Affiché entre le 2009-06-16 et 2009-06-28)*

Veuillez prendre note que la direction Commercialisation et affaires réglementaires est déménagée au: 2,Complexe Desjardins, Tour Est, 19e étage, Montréal, Québec, H5B 1H7

**2009-06-16**

*(Affiché entre le 2009-06-16 et 2009-06-29)*

Veuillez prendre note que la direction Commercialisation et affaires réglementaires est déménagée au: 2,Complexe Desjardins, Tour Est, 19e étage, Montréal, Québec, H5B 1H7

**2009-06-04**

*(Affiché entre le 2009-06-04 et 2009-06-08)*

Il y aura un arrêt de quelques minutes de OASIS entre 9h30 et 11h30 le 8 juin 2009

**2009-05-13**

*(Affiché entre le 2009-05-13 et 2009-05-20)*

À compter de maintenant, les systèmes informatiques du Transporteur calculent les pertes de transport à 5,3 pourcent.

**2009-05-13**

*(Affiché entre le 2009-05-13 et 2009-05-18)*

À compter de maintenant, les systèmes informatiques du Transporteur calculent les pertes de transport à 5,3 pourcent.

**2009-04-01**

*(Affiché entre le 2009-04-01 et 2009-04-06)*

Le Transporteur informe ses clients que les travaux de maintenance prévus initialement sur le GC2 à Châteauguay le 3 avril débiteront plutôt le 5 avril entre 7h00 et 18h00.

**2009-03-18**

*(Affiché entre le 2009-03-18 et 2009-03-31)*

Le texte final des Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec qui a été approuvé par la Régie de l'énergie est publié sur OASIS. Le texte et la décision D-2009-023 du 17 mars 2009 peuvent être consultés à l'adresse <http://www.regie-energie.qc.ca>.

**2009-03-17**

*(Affiché entre le 2009-03-17 et 2009-03-18)*

Si vous avez des problèmes de connexion OASIS réessayez la connexion sinon appelez 289-4322

**2009-03-03**

*(Affiché entre le 2009-03-03 et 2009-03-02)*

Suite au départ de Madame Chantal Guimont, le Transporteur demande aux clients de bien vouloir adresser leur correspondance à Madame Marie-Claude Lalande, chef Commercialisation et gouvernance. Madame Lalande s'occupera également de veiller au respect du Code de conduite et à la procédure d'examen

**2009-03-03**

*(Affiché entre le 2009-03-03 et 2009-03-10)*

Suite au départ de Madame Chantal Guimont, le Transporteur demande aux clients de bien vouloir adresser leur correspondance à Madame Marie-Claude Lalande, chef Commercialisation et gouvernance. Madame Lalande s'occupera également de veiller au respect du Code de conduite et à la procédure d'examen

**2009-02-12**

*(Affiché entre le 2009-02-12 et 2009-02-27)*

Avis pour annoncer que la Régie de l'énergie tient une audience publique à Montréal pour étudier la phase 2 de la demande R-3669-2008 de modification des Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec. Voir encadré:

**AVIS**  
**Régie de l'énergie**

---

DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES DE TRANSPORT  
D'HYDRO-QUÉBEC (R-3669-2008) – PHASE 2

La Régie de l'énergie (la Régie) tient une audience publique à Montréal pour étudier la phase 2 de la demande de modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec dans ses activités de transport (le Transporteur) dans le dossier R-3669-2008. La demande du Transporteur ainsi que les documents afférents sont disponibles sur le site Internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca) et à son centre de documentation au 800, place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55, à Montréal.

**LA DEMANDE**

La phase 2 du dossier R-3669-2008 consiste à examiner la demande du Transporteur d'approuver des modifications au texte des Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec découlant de l'harmonisation avec les ordonnances 890, 890A et 890B de la Federal Energy Regulatory Commission.

**DEMANDES D'INTERVENTION**

Toute personne désirant participer à cette audience doit être reconnue comme intervenant. Les demandes d'intervention doivent être transmises à la Régie et au Transporteur au plus tard le **25 février 2009 à 12 h** et doivent contenir les informations exigées au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* ainsi que dans la décision D-2009-008. Ces documents sont accessibles sur le site Internet de la Régie et à son centre de documentation.

Pour toute information supplémentaire, il est possible de communiquer avec la Régie, par téléphone, par télécopieur et par courrier électronique.

Le Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, place Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452  
Télécopieur : 514 873-2070  
Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

**2009-02-10**

*(Affiché entre le 2009-02-10 et 2009-02-11)*

L'accès à OASIS sera interrompu le 11 février 2009 entre 14h00 et 15h00

**2009-02-04**

*(Affiché entre le 2009-02-04 et 2009-03-04)*

La mise en service de la nouvelle interconnexion HQT-ON-HQT est prévue pour le 2 juillet 2009.

**2008-12-23**

*(Affiché entre le 2008-12-23 et 2009-01-31)*

La Régie de l'énergie a rendu une décision déclarant les tarifs existants des services de transport et des services complémentaires provisoires à compter du 1er janvier 2009. <http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/decisions/D-2008-158.pdf>

**2008-12-23**

*(Affiché entre le 2008-12-23 et 2009-01-31)*

Dans le contexte de l'ordonnance 890 de la FERC, le Transporteur entreprendra en 2009 des travaux en vue d'aligner les capacités de transit affichées sur OASIS, avec celles affichées sur les réseaux voisins. Voir encadré:

**Coordination des capacités de transit**

Dans le contexte de l'ordonnance 890 de la FERC, le Transporteur entreprendra en 2009 des travaux en vue d'aligner les capacités de transit affichées sur OASIS, avec celles affichées sur les réseaux voisins. Au fur et à mesure de la progression des travaux, les nouvelles valeurs de transit seront affichées.

À compter de la publication du présent avis, le Transporteur analysera toute nouvelle demande de service de transport sur ses interconnexions en tenant compte des limites sur les réseaux voisins.

**Coordination of Transit Capacities**

In light of FERC Order 890, the Transmission Provider will undertake work in 2009 to align capacities posted on its OASIS site with those posted on neighboring systems. New capacity values will be posted as work progresses.

As of the posting of this notice, the Transmission Provider will study any new request for transmission service over its interconnections taking into account limits on neighboring systems.

2008-12-23

**2008-12-22**

*(Affiché entre le 2008-12-22 et 2008-12-22)*

Dans le contexte de l'ordonnance 890 de la FERC, le Transporteur entreprendra en 2009 des travaux en vue d'aligner les capacités de transit affichées sur OASIS, avec celles affichées sur les réseaux voisins.

**2008-12-22**

*(Affiché entre le 2008-12-22 et 2008-12-22)*

La Régie de l'énergie a rendu une décision déclarant les tarifs existants des services de transport et des services complémentaires provisoires à compter du 1er janvier 2009.

**2008-12-22**

*(Affiché entre le 2008-12-22 et 2008-12-22)*

La Régie de l'énergie a rendu une décision déclarant les tarifs existants des services de transport et des services complémentaires provisoires à compter du 1er janvier 2009. <http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/decisions/D-2008-158.pdf>

**2008-10-21**

*(Affiché entre le 2008-10-21 et 2008-10-23)*

Le réseau d'Hydro-Québec sera exploité depuis le centre de repli du centre de conduite du réseau du 22oct 2008 10:00 23oct 2008 12:00. courte interruption de quelques minutes.

**2008-10-20**

*(Affiché entre le 2008-10-20 et 2008-10-20)*

Une interruption de quelques minutes de OASIS aura lieu entre 11h am et 12h mercredi le 22 et jeudi le 23 entre 10h am et 11h am.

**2008-10-01**

*(Affiché entre le 2008-10-01 et 2008-10-07)*

Les chemins HQT-DEN, HQT-CORN et DEN-HQT sont maintenant implantés. Les chemins HQT-DEN et DEN-HQT permettent l'export et l'import du service de transport avec l'état de New York. Les règles régissant ces chemins sont affichés sur le site OASIS.

**2008-10-01**

*(Affiché entre le 2008-10-01 et 2008-10-04)*

Le fichier "limite\_prev\_transit.txt" de la section Chemins internes d'Oasis sera bientôt modifié. La deuxième ligne indiquera la date et l'heure de la dernière mise à jours de données pour la période au delà des prochains 42 jours (plan annuel).

**2008-07-18**

*(Affiché entre le 2008-07-18 et 2008-08-31)*

HQT et le NYISO visent à implanter commercialement les nouveaux chemins HQT-DEN and DEN-HQT pour le 1er octobre 2008. Ces deux chemins permettront l'export et l'import du service de transport avec l'état de New York. Les règles régissant ces chemins seront affichées prochainement.

**2008-06-16**

*(Affiché entre le 2008-06-16 et 2008-06-17)*

Changement des règles de gardes-barrières le 17 juin 2008 entre 9h00 et 18h00. Normalement sans impact, mais possibilité de courtes perturbations.

**2008-06-10**

*(Affiché entre le 2008-06-10 et 2008-06-12)*

Changement des gardes-barrières le 11 juin 2008 sans modification aux règles. Le changement va être fait à JARRY (SPDMZG37) dans un premier temps suivi par celui de DESJARDINS (SPDMZG17). Des vérifications sont prévues après chaque changement.

**2008-05-30**

*(Affiché entre le 2008-05-30 et 2008-06-02)*

Il y aura mise à jour des pages WEB d'OASIS le 2 juin 2008 entre 8h30 et 9h30. Aucun impact prévu.

**2008-05-22**

*(Affiché entre le 2008-05-22 et 2008-05-27)*

OASIS sera indisponible pendant environ 15 à 30 minutes mardi le 27 mai entre 11h00 et 13h00. Raison : réseau exploité depuis le CCR.

**2008-05-22**

*(Affiché entre le 2008-05-22 et 2008-05-27)*

OASIS sera indisponible pendant environ 15 à 30 minutes lundi le 26 mai entre 14h00 et 16h00. Raison : réseau exploité depuis le centre de repli.

**2008-05-12**

*(Affiché entre le 2008-05-12 et 2008-05-12)*

Il y aura un arrêt de quelque minutes de OASIS entre 13h45 et 14h45

**2008-04-17**

*(Affiché entre le 2008-04-17 et 2008-04-30)*

La capacité de l'interconnexion NE sera de 1000 MW pour la période du 18 avril à compter de 00h01 jusqu'au 27 avril 23h59. La capacité reviendra à 895 MW du 28 avril au 9 mai.

**2008-04-15**

*(Affiché entre le 2008-04-15 et 2008-04-15)*

Oasis sera arrêté pour entretien aujourd'hui de 13h30 à 15h00

**2008-04-11**

*(Affiché entre le 2008-04-11 et 2008-05-12)*

Le chemin OASIS pour la nouvelle interconnexion avec l'Ontario a été créé sous la désignation HQT-ON-HQT. Les demandes de service de transport sont maintenant acceptées.

**2008-04-02**

*(Affiché entre le 2008-04-02 et 2008-04-23)*

Le texte des Tarifs et conditions approuvé par la Régie de l'énergie est publié sur OASIS. Des modifications ont été apportées à l'Appendice J, section B, paragraphe 1. La décision correspondante D-2008-045 peut être consultée à l'adresse [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)

**2008-03-29**

*(Affiché entre le 2008-03-29 et 2008-03-30)*

Le site OASIS était en panne le 29 mars 2008 de 20h52 à 21h18. Toutes nos excuses pour les inconvénients.

**2008-03-04**

*(Affiché entre le 2008-03-01 et 2008-03-02)*

Le texte final des Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec qui a été approuvé par la Régie de l'énergie est publié sur OASIS. Le texte et les décisions D-2008-019 du 15 février 2008 et D-2008-027 du 29 février 2008 peuvent être consultés à l'adresse .

**2008-03-04**

*(Affiché entre le 2008-03-03 et 2008-03-31)*

Le texte final des Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec qui a été approuvé par la Régie de l'énergie est publié sur OASIS. Le texte et les décisions D-2008-019 du 15 février 2008 et D-2008-027 du 29 février 2008 peuvent être consultés à l'adresse: [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)

**2008-02-29**

*(Affiché entre le 2008-02-29 et 2008-03-03)*

La Régie de l'énergie a approuvé aujourd'hui les Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec.

**2008-02-18**

*(Affiché entre le 2008-02-18 et 2008-02-27)*

Il y aura un arrêt de la mise à jour des TTC sur OASIS le 26-02-2008. L'arrêt, d'une durée de 15 à 30 minutes, aura lieu entre 11h et 13h.

**2008-01-21**

*(Affiché entre le 2008-01-21 et 2008-01-31)*

Site du coordonnateur de la fiabilité au Québec <http://www.hydroquebec.com/transenergie/fiabilite/index.html>

**2007-12-20**

*(Affiché entre le 2007-12-20 et 2008-01-31)*

La Régie de l'énergie a rendu une décision déclarant les tarifs existants du service de transport et des services complémentaires provisoires à compter du 1er janvier 2008. <http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/decisions/D-2007-143.pdf>

**2007-12-18**

*(Affiché entre le 2007-12-18 et 2007-12-19)*

La Régie de l'énergie a rendu une décision déclarant les tarifs existants du service de transport et des services complémentaires provisoires à compter du 1er janvier 2008. <http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/decisions/D-2007-143.pdf>

**2007-11-27**

*(Affiché entre le 2007-11-26 et 2007-11-28)*

OASIS sera indisponible pendant environ 30 minutes mardi 27 novembre entre 13h45 et 14h15. Raison : Mise à jour.

**2007-11-20**

*(Affiché entre le 2007-11-20 et 2007-11-21)*

OASIS sera indisponible pendant environ 30 minutes mercredi le 21 novembre entre 13h45 et 14h15. Raison : Mise à jour.

**2007-09-24**

*(Affiché entre le 2007-09-24 et 2007-09-26)*

Il y aura interruption entre 9am et 10am pour transfert de BDD

**2007-09-21**

*(Affiché entre le 2007-09-21 et 2007-11-02)*

Le Transporteur retirera le GC1 à Châteauguay entre le 15 octobre et le 2 novembre pour des travaux de maintenance. Veuillez prendre note que durant cette période, aucune demande de déplacement de retrait ne sera acceptée afin de faciliter les travaux.

**2007-09-15**

*(Affiché entre le 2007-09-15 et 2007-09-20)*

Il y aura deux interruptions du site OASIS le 18 sept. à 19h00 et 19 sept. à 16h00 pour des transferts de système.

**2007-07-20**

*(Affiché entre le 2007-07-20 et 2007-07-27)*

Temporairement, la Perte de production en première contingence (PPPC) limite l'import à 1000 MW sur l'interconnexion avec la Nouvelle-Angleterre.

**2007-06-06**

*(Affiché entre le 2007-06-05 et 2007-06-07)*

OASIS sera indisponible pendant environ 15 minute mercredi le 6 juin entre 09h30 et 10h00. Raison : Ramener la production à Desjardins.

**2007-05-28**

*(Affiché entre le 2007-05-28 et 2007-06-30)*

La Régie de l'énergie tiendra une audience concernant les contributions maximales du Transporteur pour les postes de départ. Veuillez vous référer à l'avis public: <http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/decisions/D-2007-58.pdf>

**2007-05-24**

*(Affiché entre le 2007-05-24 et 2007-05-30)*

Le réseau d'Hydro-Québec sera exploité depuis le centre de repli du centre de conduite du réseau du 28 mai 2007 18:00 au 29 mai 2007 18:00. Aucun effet prévu.

**2007-05-22**

*(Affiché entre le 2007-05-22 et 2007-05-23)*

OASIS sera indisponible pendant environ 1 minute mercredi le 23 mai entre 14h30 et 15h30. Raison : Mise à jour de commutateurs.

**2007-05-14**

*(Affiché entre le 2007-05-14 et 2007-05-15)*

Le réseau d'Hydro-Québec sera exploité depuis le centre de repli du centre de conduite du réseau du 14 mai 2007 18:00 au 15 mai 2007 18:00. Aucun effet prévu.

**2007-05-10**

*(Affiché entre le 2007-05-10 et 2007-05-10)*

Des travaux d'entretien du réseau Internet d'une durée prévue d'une minute auront lieu le 10 Mai 2007 entre 22h00 et 22h30 heures. Aucun impact n'est prévu pour la clientèle.

**2007-05-10**

*(Affiché entre le 2007-05-10 et 2007-05-15)*

OASIS sera indisponible pendant environ 15 à 30 minutes mardi le 15 mai entre 14h00 et 15h00. Raison : réseau exploité depuis le CCR.

**2007-05-09**

*(Affiché entre le 2007-05-09 et 2007-05-15)*

OASIS sera indisponible pendant environ 15 à 30 minutes lundi le 14 mai entre 19h00 et 20h00. Raison : réseau exploité depuis le centre de repli.

**2007-05-09**

*(Affiché entre le 2007-05-14 et 2007-05-15)*

OASIS sera indisponible pendant environ 15 à 30 minutes lundi le 26 mai entre 14h00 et 16h00. Raison : réseau exploité depuis le centre de repli.

**2007-05-08**

*(Affiché entre le 2007-05-08 et 2007-05-08)*

OASIS sera indisponible pendant environ 15 à 30 minutes mardi le 15 mai entre 14h00 et 15h00. Raison : réseau exploité depuis le CCR.

**2007-04-11**

*(Affiché entre le 2007-04-11 et 2007-04-25)*

Les clients du service de transport de la zone HQT sont priés de prendre note que toute transaction ayant pour cible les zones NBSO, ISONE et NYISO doit porter l'attribut "NR" (non rappelable). Cette règle s'applique pour toutes les transactions issues de la zone HQT sans égard à la source.

**2007-04-05**

*(Affiché entre le 2007-04-05 et 2007-04-19)*

Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec. Le texte final approuvé par la Régie de l'énergie est disponible sur le site OASIS du Transporteur. Les décisions D-2007-08 et D-2007-34 peuvent être consultées à l'adresse [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)

**2007-04-04**

*(Affiché entre le 2007-04-04 et 2007-04-30)*

Calcul des pertes de transport. Veuillez prendre note qu'à compter de 15h00 le 4 avril les pertes de transport seront validées sur une base horaire, arrondies au MW près. Chaque heure est indépendante, il n'est plus nécessaire d'ajuster le total quotidien.

**2007-03-30**

*(Affiché entre le 2007-03-30 et 2007-04-15)*

Retrait de la Phase I Hydro-Québec TransÉnergie annonce que la configuration de la Phase I ne sera plus disponible dû au retrait permanent du convertisseur au poste Monroe (N.H.). Tous les équipements de la Phase II sont fonctionnels et le transit se fera normalement sur la Phase II.

**2007-03-28**

*(Affiché entre le 2007-03-28 et 2007-05-31)*

Précision sur l'utilisation du point HQT Voir "Utilisation du point HQT" dans les "Renseignements divers" sur webOASIS

**2007-03-24**

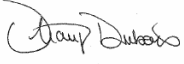
*(Affiché entre le 2007-03-24 et 2007-03-28)*

Le site OASIS était en panne le 24 mars 2007 de 18h35 à 21h20. Toutes nos excuses pour les inconvénients.

**2007-03-19**

*(Affiché entre le 2007-03-19 et 2007-04-30)*

Hydro-Québec TransÉnergie dépose une demande auprès de la Régie de l'énergie afin d'obtenir la désignation de coordonnateur de la fiabilité au Québec pour sa direction Contrôle des mouvements d'énergie. Voir encadré:

<p><b>Régie de l'énergie Québec</b> Bureau du secrétaire</p> <p>Montréal, le 16 mars 2007</p> <p><b>Par courriel</b></p> <p><b>Destinataires :</b> M<sup>re</sup> Carolina Rinfret Affaires juridiques – Hydro-Québec TransÉnergie 75, boul. René-Lévesque Ouest, 4<sup>ème</sup> étage Montréal (Québec) H2Z 1A4 et Les intervenants reconnus dans le dossier R-3498-2002 Les intervenants reconnus dans le dossier R-3605-2006 Les participants au groupe de travail sur la politique de rabais (décision D-2006-66)</p> <p><b>Objet :</b> <b>Demande afin d'obtenir la désignation de coordonnateur de la fiabilité au Québec pour la direction Contrôle des mouvements d'énergie du Transporteur</b> <b>Dossier de la Régie : R-3625-2007</b></p> <p>Le 28 février 2007, Hydro-Québec dans ses activités de transport (le Transporteur) a déposé auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) une demande afin d'obtenir la désignation de coordonnateur de la fiabilité au Québec pour sa direction Contrôle des mouvements d'énergie, en vertu de l'article 85.5 de la section I du nouveau chapitre VI.1 de la <i>Loi sur la Régie de l'énergie</i> (la Loi). Cette demande fait suite à l'adoption, en décembre 2006, de la <i>Loi concernant la mise en oeuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives</i> (2006, c. 46) qui confère à la Régie de nouveaux pouvoirs en matière de fiabilité des réseaux de transport d'électricité au Québec, dont celui de désigner le coordonnateur de la fiabilité au Québec.</p> <p>La demande ainsi que les documents afférents sont disponibles sur le site Internet de la Régie au <a href="http://www.regie-energie.qc.ca">www.regie-energie.qc.ca</a> et au centre de documentation de la Régie au 800, place Victoria, 2<sup>ème</sup> étage, bureau 2.55, à Montréal.</p> <p><b>Demandes d'intervention</b></p> <p>La Régie demande à toute partie intéressée de lui transmettre sa demande d'intervention ainsi qu'au Transporteur, au plus tard le <b>30 mars 2007 à 12 h</b>. La demande d'intervention doit</p> <p><small>Taxi de la boue Case postale 6011 800, place Victoria, 2<sup>e</sup> étage Bureau 2.55 Montréal (Québec) H2Z 1A4 Téléphone : 514 873-2525 poste 211 Télécopieur : 514 873-2070 <a href="http://www.regie-energie.qc.ca">www.regie-energie.qc.ca</a></small></p>	<p style="text-align: right;">2</p> <p>contenir les informations exigées au <i>Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie</i> (le Règlement). Plus précisément, tout intéressé qui désire participer à l'étude de ce dossier doit démontrer qu'il possède un intérêt direct dans le dossier. Il doit également indiquer les sujets qu'il entend aborder, leur pertinence à l'analyse du dossier par la Régie et leur impact sur les personnes qu'il représente, le cas échéant. Le Transporteur doit transmettre ses commentaires sur les demandes d'intervention avant le <b>5 avril 2007 à 12h</b>. La Régie rappelle que, conformément à l'article 10 du Règlement, un intéressé ne désirant pas obtenir le statut d'intervenant peut soumettre des observations écrites.</p> <p>La Régie a jugé approprié de transmettre la présente lettre aux intervenants reconnus dans le dossier R-3498-2002 et le dernier dossier tarifaire du Transporteur, ainsi qu'aux participants au groupe de travail sur la politique de rabais mis sur pied suite à la décision D-2006-66. Cependant, afin d'assurer une plus large diffusion de la demande, la Régie requiert du Transporteur qu'il transmette une copie de cette lettre à toute autre entité visée par l'article 85.3 de la Loi et qu'il en informe la Régie. Cette lettre sera également publiée sur le site Internet de la Régie et le Transporteur devra la publier sur son propre site, ainsi que sur OASIS avant le <b>20 mars 2007 à 12h</b>.</p> <p><b>Frais des participants</b></p> <p>À ce stade-ci, la Régie informe les intéressés qu'elle n'entend pas se prévaloir de son pouvoir d'ordonner au Transporteur de rembourser des frais de participation conformément à l'article 36 de la Loi.</p> <p>Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.</p> <p style="text-align: center;"></p> <p>Véronique Dubois, avocate Secrétaire de la Régie de l'énergie VD/pl</p> <p>Pièce jointe : Calendrier fixé</p>
--	--

**Dossier R-3625-2007 - Calendrier fixé**

20 mars 2007, 12 h	Publication de la présente lettre (site Internet du Transporteur)
30 mars 2007, 12 h	Demandes d'intervention
5 avril 2007, 12 h	Commentaires du Transporteur sur les demandes d'intervention
12 avril 2007, 12 h	Répliques aux commentaires sur les demandes d'intervention
23 avril 2007	Séance de travail (si requis)

**2007-03-13**

*(Affiché entre le 2007-03-13 et 2007-03-21)*

Les limites découlant de l'exercice du plan annuel seront ajoutées à celles autrefois produites pour 42 jours et seront désormais horaires. Le lien "[limites prévues](#) des 42 prochains jours" devient "limites prévues des 365 prochains jours".

**2007-03-13**

*(Affiché entre le 2007-03-13 et 2007-03-21)*

Le fichier TTC\_INTERNES.XLS ne sera plus maintenu à jour et sera retiré le 14 mars 2007. Lien concerné : [limites hebdomadaires](#) déduites du plan annuel des retraits.

**2007-02-28**

*(Affiché entre le 2007-02-28 et 2007-02-28)*

14h30 Une modification à la base de données de OASIS donc l'accès sera interrompu pour 15min.

**2007-02-22**

*(Affiché entre le 2007-02-22 et 2007-03-22)*

Le Transporteur demande à sa clientèle de bien vouloir respecter les délais dans la soumission des demandes de service de transport. Toutes demandes soumises prématurément seront considérées invalides et devront être soumises à nouveau. Détail de cette règle à l'article 18.3 de Tarifs et condition.

**2007-02-22**

*(Affiché entre le 2007-02-22 et 2007-02-27)*

Le site OASIS a connu une interruption le 22 février 2007 de 11h32 à 12h00. Toutes nos excuses pour les inconvénients.

**2007-02-07**

*(Affiché entre le 2007-02-06 et 2007-02-08)*

OASIS sera indisponible pendant environ 15 minutes jeudi le 8 février entre 15h00 et 15h15. Raison : Suite à la mise à jour pour le changement d'heure.

**2007-01-30**

*(Affiché entre le 2007-01-30 et 2007-01-31)*



Des travaux d'entretien du réseau Internet d'une durée prévue d'une minute auront lieu le 31 janvier 2007 entre 22 et 23 heures. Aucun impact n'est prévu pour la clientèle.

**2007-01-29**

*(Affiché entre le 2007-01-29 et 2007-01-29)*

Oasis ne sera pas disponible le 29 janvier de 14h45 à 15h45 dû à une mise à jour concernant le changement d'heure.

**2007-01-22**

*(Affiché entre le 2007-01-22 et 2007-01-23)*

Oasis ne sera pas disponible le 23 janvier de 14h45 à 15h45 dû à une mise à jour concernant le changement d'heure.

**2007-01-22**

*(Affiché entre le 2007-01-22 et 2007-03-12)*

Suite à l'intervention prévue le 23 janvier 2007 à 14h45, OASIS considérera la période de l'Heure Avancée de l'Est (HAE) comme étant du deuxième dimanche de mars au premier dimanche de novembre.

**2007-01-11**

*(Affiché entre le 2007-01-11 et 2007-01-16)*

OASIS sera indisponible pendant environ 1h00, lundi le 15 janvier 2007 de 14:30 à 15:30

**2007-01-11**

*(Affiché entre le 2007-01-11 et 2007-03-30)*

Interconnexion HQT-LAW-HQT. Le Transporteur éprouve présentement certaines difficultés dans le calcul des capacités non fermes de transport pour les heures requérant le mode d'opération bidirectionnel.

**Interconnexion HQT-LAW-HQT.**

Le Transporteur éprouve présentement certaines difficultés dans le calcul des capacités non fermes de transport pour les heures requérant le mode d'opération bidirectionnel. Entre temps et jusqu'à ce qu'une solution soit mise en place, toute demande reçue susceptible d'entraîner un passage en mode bidirectionnel sera examinée manuellement. Le Transporteur désire informer les clients de délais possibles dans le traitement des demandes.

**Interconnexion HQT-LAW-HQT.**

The Transmission Provider is currently experiencing difficulties in computing non firm transfer capacities while it operates in bidirectional mode. In the meantime and until a solution is in place, any request received that may necessitate a transfer in bidirectional mode will be treated manually. The Transmission Provider wishes to inform its customers for possible delay during the processing of requests.

**2007-01-11**

*(Affiché entre le 2007-01-10 et 2007-01-10)*

Interconnexion HQT-LAW-HQT. Le Transporteur éprouve présentement certaines difficultés dans le calcul des capacités non fermes de transport pour les heures requérant le mode d'opération bidirectionnel.

**2007-01-11**

*(Affiché entre le 2007-01-11 et 2007-01-17)*

OASIS sera indisponible pendant environ 1h15, mardi le 16 janvier 2007 de 14:40 à 15:55

**2006-12-22**

*(Affiché entre le 2006-12-22 et 2007-04-16)*

La Régie de l'énergie a rendu une [décision](http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/decisions/D-2006-169.pdf) déclarant les tarifs existants du service de transport d'électricité provisoires à compter du 1er janvier 2007. <http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/decisions/D-2006-169.pdf>

**2006-12-04**

*(Affiché entre le 2006-12-04 et 2007-01-31)*

[Message](#) aux clients concernant l'interconnexion RMCC (Chemins HQT-NE et NE-HQT) Voir encadré:

**Chemins HQT-NE et NE-HQT**  
**Contraintes d'opération des convertisseurs à courant continu:**

a) Respect de transits minimums:

Les interconnexions à courant continu représentées par les chemins HQT-NE et NE-HQT requièrent que les transits d'électricité soient supérieurs ou égaux à la capacité minimale des convertisseurs. Les programmes soumis avant 13h00 la veille sur ces chemins dont la mise en œuvre résulterait en des transits inférieurs à cette capacité minimale seront acceptés et réalisés si le total des programmes résulte en des échanges qui respectent la capacité minimale. Les clients des programmes qui pourraient ne pas être réalisés seront aussitôt avisés. Si le total des programmes est toujours insuffisant 30 minutes avant l'heure de début des échanges, les programmes impliqués pourraient être réduits. Les capacités minimales à respecter sont les suivantes:

Chemins HQT-NE et NE-HQT lorsque l'interconnexion Radisson - Nicolet - Sandy Pond est en service (RMCC Phase II): 210 MW. Le mode monopolaire n'est pas utilisé l'hiver pour des raisons de fiabilité.

Chemins HQT-NE et NE-HQT lorsque l'interconnexion Des Cantons - Comerford est en service (RMCC Phase I): 70 MW. La Phase I n'est utilisée qu'en circonstances exceptionnelles.

Pour déterminer le sens de la réduction, les programmes garantis déposés avant 13h00 la veille ont priorité sur les programmes garantis déposés après 13h00 la veille. À priorité égale, le sens choisi pour la réduction est le sens qui minimise la réduction à appliquer. Les règles de priorité pour la réduction des programmes sont les règles publiées dans le guide "OASIS Mode d'emploi": non garanti en premier, QC\_RND en second, puis réductions au prorata des programmes garantis (incluant les programmes QC\_RD).

b) Passage d'une Phase à l'autre:

L'utilisation des deux Phases de l'interconnexion RMCC (RMCC Phase I et Phase II), représentées simultanément en export par le chemin HQT-NE et en import par le chemin NE-HQT, est mutuellement exclusive. Les passages d'une Phase à l'autre sont déterminés par TransÉnergie afin de mettre en œuvre la configuration la plus appropriée pour satisfaire les besoins de transport de l'ensemble des clients en tenant compte des contraintes d'opération du réseau et de son exploitation fiable et sécuritaire. TransÉnergie désirant maximiser la capacité de transport offerte à ses clients, la Phase II est l'équipement de transport qu'elle utilise normalement sur ces chemins. Cependant, lorsque les besoins de la charge locale atteignent le niveau de 26 000 MW, TransÉnergie débutera l'utilisation d'injection au poste Nicolet à partir du RMCC, ce qui rend le service d'importation indisponible sur la Phase II.

Pendant chaque passage d'une Phase à l'autre, le service de transport devient indisponible (capacité de 0 MW) pendant une durée d'une heure sur les chemins HQT-NE et NE-HQT.

La Phase I constituant un équipement de relèvement, son utilisation est limitée par les paramètres suivants:

Durée minimale d'opération: 4 heures  
Utilisation soutenue: 5 jours consécutifs par semaine avec un maximum de 12 heures consécutives par jour pour un maximum de deux semaines consécutives  
Utilisation journalière: Maximum de 16 heures consécutives  
Délai requis pour le passage de la Phase II à la Phase I: 6 heures  
Délai requis pour le passage de la Phase I à la Phase II: 1 heure

4 décembre 2006

**2006-11-01**

*(Affiché entre le 2006-11-01 et 2006-11-01)*

OASIS sera indisponible pendant environ 15 minutes jeudi le 2 novembre entre 14h30 et 15h00. Raison : Mise à jour.

**2006-10-23**

*(Affiché entre le 2006-10-23 et 2006-10-25)*

(nouveau) OASIS sera indisponible pendant environ 15 à 30 minutes mardi le 24 octobre entre 10h30 et 11h00. Raison : Mise en production projet OGE.

**2006-10-03**

*(Affiché entre le 2006-10-03 et 2006-10-04)*

OASIS sera indisponible pendant environ 15 à 30 minutes mardi le 3 octobre entre 14h30 et 15h30. Raison : OASIS transféré au CCR.

**2006-10-03**

*(Affiché entre le 2006-10-03 et 2006-10-03)*

Le site OASIS était en panne le 3 octobre 2006 de 5h38 à 5h56. Toutes nos excuses pour les inconvénients.

**2006-10-02**

*(Affiché entre le 2006-10-02 et 2006-10-03)*

OASIS sera indisponible pendant environ 15 à 30 minutes lundi le 2 octobre entre 20h00 et 21h00. Raison : OASIS transféré au centre de repli.

**2006-09-25**

*(Affiché entre le 2006-09-25 et 2006-09-27)*

OASIS sera indisponible pendant environ 15 à 30 minutes mercredi le 27 septembre entre 09h00 et 10h00. Raison : OASIS transféré au centre de repli.

**2006-09-25**

*(Affiché entre le 2006-09-25 et 2006-09-27)*

OASIS sera indisponible pendant environ 15 à 30 minutes mercredi le 27 septembre entre 16h00 et 17h00. Raison : OASIS transféré au CCR.

**2006-09-19**

*(Affiché entre le 2006-09-19 et 2006-09-20)*

OASIS sera indisponible pendant environ 15 à 30 minutes mercredi le 20 septembre entre 09h00 et 10h00. Raison : OASIS transféré au centre de repli.

**2006-09-19**

*(Affiché entre le 2006-09-19 et 2006-09-20)*

OASIS sera indisponible pendant environ 15 à 30 minutes mercredi le 20 septembre entre 16h00 et 17h00. Raison : OASIS transféré au CCR.

**2006-08-16**

*(Affiché entre le 2006-08-16 et 2006-08-17)*

Veillez prendre note que des essais en mode hybride auront lieu sur la RMCC le 17 août prochain entre 11h00 et 20h00.

**2006-08-08**

*(Affiché entre le 2006-08-08 et 2006-10-02)*

Du 25 septembre au 2 octobre des conditions spécifiques d'exploitation seront appliquées sur les chemins CRT, LAW et MASS pouvant entraîner une réduction des disponibilités sur ces chemins. Le document ci-joint décrit la méthode de calcul des TTC. Voir "CRT LAW MASS" dans "Renseignements Divers" sur webOASIS

**2006-08-02**

*(Affiché entre le 2006-08-02 et 2006-08-06)*

Veillez prendre note que des essais en mode hybride auront lieu sur la RMCC le 5 août prochain entre 7h01 et 20h00.

**2006-07-25**

*(Affiché entre le 2006-07-25 et 2006-07-28)*

Le site OASIS était en panne le 25 juillet 2006 de 11h14 à 12h17. Toutes nos excuses pour les incon vénients.

**2006-07-07**

*(Affiché entre le 2006-07-03 et 2006-07-03)*

Dans sa décision D-2006-66, la Régie de l'énergie demande à Hydro-Québec TransÉnergie de mettre sur pied un groupe de travail en vue d'analyser, notamment, l'opportunité d'implanter une politique de rabais et d'en fixer les modalités, le cas échéant. [détails](#) (lien brisé)

**2006-07-07**

*(Affiché entre le 2006-07-06 et 2006-12-21)*

Dans sa décision D-2006-66, la Régie de l'énergie demande à Hydro-Québec TransÉnergie de mettre sur pied un groupe de travail en vue d'analyser, notamment, l'opportunité d'implanter une politique de rabais et d'en fixer les modalités, le cas échéant. Voir détails:

Documents relatifs au Groupe de travail sur la politique de rabais et les services complémentaires – Suivi de la décision D-2006-66 de la Régie de l'énergie Plus particulièrement, le mandat confié par la Régie au groupe de travail vise à :

« [...] analyser et revoir au besoin la structure tarifaire des services de point à point, incluant la politique de rabais et les services complémentaires associés au service de point à point. Les objectifs visés sont l'optimisation du réseau et des revenus du Transporteur, dans une perspective d'ouverture du marché. »<sup>1</sup>

Conformément à cette décision, les participants à ce groupe sont les utilisateurs actuels et potentiels du service de transport de point à point et comprennent les affiliés du Transporteur, soit le Producteur et le Distributeur.

La Régie a également précisé qu'elle désire recevoir le rapport de ce groupe de travail d'ici le 31 octobre 2006.

Afin de respecter l'échéancier indiqué par la Régie, **le Transporteur a prévu quatre rencontres du groupe du travail :**

1. **le 15 juin 2006** : HQT présente ses propositions sur une politique de rabais et les services complémentaires du service de transport de point à point.
2. **le 13 juillet 2006** : chaque intervenant présente à son tour son évaluation des propositions du Transporteur et toute autre proposition de sa part.
3. **le 30 août 2006** : discussion sur la version préliminaire du rapport à soumettre à la Régie.
4. **le 27 septembre 2006** : discussion sur la version finale du rapport à soumettre à la Régie.

<sup>1</sup> D-2006-66, page 27, disponible à <http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/decisions/D-2006-66.pdf> Documents relatifs au Groupe de travail sur la politique de rabais et les services complémentaires – Suivi de la décision D-2006-66 de la Régie de l'énergie

Date	Étape	Documents	Fichiers /liens électroniques
18 avril 2006	Mise sur pied d'un groupe de travail	Décision de la Régie de l'énergie (D-2006-66, p.27)	<a href="http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/decisions/D-2006-66.pdf">http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/decisions/D-2006-66.pdf</a>
17 mai 2006	Invitation d'HQT à ses clients pour participer à la 1 <sup>ère</sup> rencontre du 15 juin 2006 du groupe de travail	Lettre d'invitation incluant une proposition d'ordre du jour	Groupe de travail document #1 <a href="https://demo.oatioasis.com/HQT/HQTdocs/GROUP/EDETRAVAILDOCUMENT1.pdf">https://demo.oatioasis.com/HQT/HQTdocs/GROUP/EDETRAVAILDOCUMENT1.pdf</a>
15 juin 2006	1 <sup>ère</sup> rencontre du groupe de travail	Présentations d'HQT sur ses propositions pour une politique de rabais et les services complémentaires du service de transport de point à point	Groupe de travail document #3 <a href="https://demo.oatioasis.com/HQT/HQTdocs/GROUP/EDETRAVAILDOCUMENT3.pdf">https://demo.oatioasis.com/HQT/HQTdocs/GROUP/EDETRAVAILDOCUMENT3.pdf</a> Groupe de travail document #4 <a href="https://demo.oatioasis.com/HQT/HQTdocs/GROUP/EDETRAVAILDOCUMENT4.pdf">https://demo.oatioasis.com/HQT/HQTdocs/GROUP/EDETRAVAILDOCUMENT4.pdf</a>
5 juillet 2006	Invitation d'HQT à ses clients pour participer à la 2 <sup>ème</sup> rencontre du groupe de travail – le 13 juillet 2006	Propositions d'HQT : compte rendu de la rencontre du 15 juin 2006 et ordre du jour pour le 13 juillet 2006	Groupe de travail document #5 <a href="https://demo.oatioasis.com/HQT/HQTdocs/GROUP/EDETRAVAILDOCUMENT5.pdf">https://demo.oatioasis.com/HQT/HQTdocs/GROUP/EDETRAVAILDOCUMENT5.pdf</a> Groupe de travail document #5Final Groupe de travail document #6 <a href="https://demo.oatioasis.com/HQT/HQTdocs/GROUP/EDETRAVAILDOCUMENT6.pdf">https://demo.oatioasis.com/HQT/HQTdocs/GROUP/EDETRAVAILDOCUMENT6.pdf</a>
13 juillet 2006	2 <sup>ème</sup> rencontre du groupe de travail	Compte-rendu Proposition de Powerex Proposition de OPG Grille d'analyse	(À venir) Groupe de travail document #8 <a href="https://demo.oatioasis.com/HQT/HQTdocs/GROUP/EDETRAVAILDOCUMENT8.pdf">https://demo.oatioasis.com/HQT/HQTdocs/GROUP/EDETRAVAILDOCUMENT8.pdf</a> Groupe de travail document #9 <a href="https://demo.oatioasis.com/HQT/HQTdocs/groupedetravaildocument9.pdf">https://demo.oatioasis.com/HQT/HQTdocs/groupedetravaildocument9.pdf</a> (À venir)
30 août 2006	3 <sup>ème</sup> rencontre du groupe de travail		
27 septembre 2006	4 <sup>ème</sup> rencontre du groupe de travail		
31 octobre 2006 (au plus tard)	Dépôt à la Régie de l'énergie du rapport du groupe de travail		

#### 2006-07-07

(Affiché entre le 2006-07-03 et 2006-07-03)

Dans sa décision D-2006-66, la Régie de l'énergie demande à Hydro-Québec TransÉnergie de mettre sur pied un groupe de travail en vue d'analyser, notamment, l'opportunité d'implanter une politique de rabais et d'en fixer les modalités, le cas échéant. [détails](#) (lien brisé)

#### 2006-06-15

(Affiché entre le 2006-06-15 et 2006-06-21)

La traduction anglaise de Tarifs et conditions est maintenant disponible sur le site OASIS.

#### 2006-06-07

(Affiché entre le 2006-06-06 et 2006-06-08)

L'accès à OASIS sera interrompu le 07 juin 2006 entre 14h30 et 15h30, mise à jour de la sécurité.

#### 2006-05-30

(Affiché entre le 2006-05-30 et 2006-05-31)

31 mai 2006 entre 00 h 00 et 23 h 59: réseau exploité depuis le centre de repli. Aucun effet prévu.

#### 2006-05-25

(Affiché entre le 2006-05-25 et 2006-05-30)

OASIS sera indisponible pendant 1 heure mardi le 30 mai entre 14h30 et 15h30. Raison : changement de garde-barrière.

#### 2006-05-23

(Affiché entre le 2006-05-23 et 2006-05-23)

OASIS sera indisponible pendant environ 3 heures mercredi le 24 mai entre 14h00 et 17h00. Raison : changement de serveur. [Voir procédures](#).

#### 2006-05-18

(Affiché entre le 2006-05-18 et 2006-05-22)

OASIS sera indisponible pendant environ 3 heures mercredi le 24 mai entre 14h00 et 17h00. Raison : changement de serveur.

**2006-05-09**

*(Affiché entre le 2006-05-09 et 2006-05-10)*

10 mai 2006 entre 00 h 00 et 23 h 59: réseau exploité depuis le centre de repli. Aucun effet prévu.

**2006-05-08**

*(Affiché entre le 2006-05-08 et 2006-05-11)*

OASIS sera indisponible pendant environ 15 à 30 minutes mercredi le 10 mai entre 22h30 et jeudi 11 mai 00h30. Raison : réseau exploité depuis le CCR.

**2006-05-08**

*(Affiché entre le 2006-05-08 et 2006-05-22)*

Changement dans la règle de déplacements de retrait d'exploitation . Voir "Déplacement de retrait – Règles" dans "Indisponibilités de transport" dans webOASIS.

**2006-05-08**

*(Affiché entre le 2006-05-08 et 2006-05-11)*

OASIS sera indisponible pendant environ 15 à 30 minutes mercredi le 10 mai entre 02h30 et 04h30. Raison : réseau exploité depuis le centre de repli.

**2006-04-20**

*(Affiché entre le 2006-04-20 et 2006-04-22)*

OASIS sera indisponible pendant environ 10 minutes vendredi le 21 avril entre 14h00 et 15h00. Raison : redémarrage du garde-barrière.

**2006-04-20**

*(Affiché entre le 2006-04-20 et 2006-04-25)*

OASIS sera indisponible pendant environ 10 minutes lundi le 24 avril entre 14h00 et 15h00. Raison : redémarrage du garde-barrière.

**2006-04-20**

*(Affiché entre le 2006-04-20 et 2006-05-04)*

Décision de la Régie de l'énergie sur la Phase 2 : répartition du coût de service, tarifs et conditions de service. [Texte de la décision](#) et [Annexe D](#) : Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec. Decision: <http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/decisions/D-2006-66.pdf>

**2006-04-20**

*(Affiché entre le 2006-04-20 et 2006-05-20)*

Une nouvelle grille des tarifs approuvés par la Régie de l'énergie du Québec est maintenant en vigueur. Cette grille est rétroactive à compter du 1er janvier 2005 et les ajustements seront reflétés dans un prochain cycle de facturation. Pour plus de détails, consulter <http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/decisions/D-2006-66.pdf>

**2006-03-15**

*(Affiché entre le 2006-03-15 et 2006-03-27)*

Dépôt de programmes. À présent, seul "ONT" est supporté pour les champs POR et POD des étiquettes où la zone de réglage de l'Ontario est impliquée.

**2006-02-05**

*(Affiché entre le 2006-02-05 et 2006-02-06)*

Le site OASIS était en panne le 4 février 2006 de 22h27 à 23h43. Toutes nos excuses pour les inconvénients.

**2006-01-13**

*(Affiché entre le 2006-01-13 et 2006-01-14)*

Chemins HQT-NE et NE-HQT - Le retrait prévu des équipements pour une 2e période d'essais a été annulé. La capacité de transit de ces chemins a été réajustée.

**2006-01-10**

*(Affiché entre le 2006-01-10 et 2006-01-12)*

Essais au poste Des Cantons - HQ TransÉnergie prévoit retirer des équipements

**Essais au poste Des Cantons**

Hydro-Québec TransÉnergie prévoit retirer des équipements associés aux chemins HQT-NE et NE-HQT du jeudi 12 janvier 2006 à 23h00 jusqu'au vendredi le 13 janvier 2006 à 6h00, afin de réaliser des essais en import sur un des pôles du poste Des Cantons. Ces essais sont requis et essentiels pour valider la fiabilité de cet équipement de transport. La capacité de transit du chemin HQTNE sera réduite à 0 MW durant cette période, tandis que la capacité de transit du chemin NE-HQT sera limitée à l'utilisation forcée d'un des pôles de phase I. Si ces premiers essais ne peuvent se dérouler, une autre période est prévue du vendredi 13 janvier 2006 à 23h00 jusqu'au samedi 14 janvier 2006 à 6h00.

Hydro-Québec TransÉnergie

10 janvier 2006

**2006-01-06**

*(Affiché entre le 2006-01-06 et 2006-02-28)*

Chemin HQT-NE. Le Transporteur tient à informer la clientèle du service de transport qu'étant donné que le volume de réservations fermes en export excède maintenant le minimum technique de la Phase II, cette configuration sera en service par défaut pour les mois de janvier et février.

**2005-12-29**

*(Affiché entre le 2005-12-29 et 2006-02-28)*

À la suite de ratés d'allumage intempestifs du GC 4 (groupe convertisseur) à Des Cantons pouvant entraîner sont arrêt forcé, la limite est de 345 MW pour les chemins HQT-NE et NE-HQT lorsque la phase 1 du RMCC est en service.

2005-12-29

(Affiché entre le 2005-12-29 et 2006-01-05)

Message aux clients concernant l'interconnexion RMCC (Chemins HQT-NE et NE-HQT)

**Message aux clients  
Sur l'interconnexion RMCC**

Introduction:

En date du 28 décembre, comme les réservations fermes de service de transport pour les mois de janvier et février 2006 sont inférieures au minimum technique pour la phase II, certaines règles spécifiques ont été mises en place pour les chemins HQT-NE et NE-HQT afin de tenir compte du minimum technique et de l'interruption du service de transport nécessaire pour les reconfigurations des Phases I et II.

Nous vous conseillons fortement de prendre connaissance du document ci-joint décrivant les [caractéristiques de cette interconnexion](#).

En plus de l'information apparaissant sur le site OASIS, Hydro-Québec TransÉnergie suivra l'ensemble de règles qui suivent pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2006.

Règles d'opération pour le RMCC

1. Étant donné la contrainte du minimum technique de 210 MW sur la Phase II (le mode monopolaire n'étant pas utilisé l'hiver pour des raisons de fiabilité), la Phase I sera utilisée par défaut pour les mois de janvier et février 2006 afin de respecter les engagements pour les réservations fermes. Le TTC pour la Phase I est de (HQT\_NE: 690 MW) et (NE-HQT: 345 MW)
2. Pendant les mois de janvier et février 2006, à chaque jour, TransÉnergie produira un horaire d'exploitation pour la journée suivante pour les Phase I et II basé sur les programmes de livraison reçus avant 13h00 la veille. Si le total des programmes de livraison reçus excède le minimum technique de la Phase II (210 MW) pour les heures débutant à 0:00 jusqu'à 24:00, TransÉnergie changera la configuration de l'interconnexion de la Phase I à la Phase II. Tout transfert de Phase sera fait de façon à minimiser les interruptions de service de transport ferme.
3. Le transfert de Phases sera limité à un par 24 heures et se fera entre 0:00 et 4:00. Toutefois, si aucun programme de livraison n'est soumis durant les heures précédant cette période et que les programmes pour le lendemain nécessitent un transfert de Phase, TransÉnergie procédera au transfert de Phase avant cette période. Le transfert entre les deux Phases de l'interconnexion RMCC (chemin HQT-NE et NE-HQT) prend deux heures. Aucun programme de livraison ne sera accepté durant cette période de (2) deux heures.
4. De plus, le transfert entre le mode export et import ou vice versa pourrait nécessiter un passage à 0 MW et conséquemment le TTC affiché sera de 0 MW. Cette opération peut prendre jusqu'à une heure.

Hydro-Québec TransÉnergie  
28 décembre, 2005

*Si vous avez des questions, veuillez contacter:  
29 décembre: Glenn Sylvain à (514) 289-2180  
Après: [infote@hydro.qc.ca](mailto:infote@hydro.qc.ca)*

2005-12-28

(Affiché entre le 2005-12-28 et 2006-01-05)

Interconnexion RMCC. Les transferts de Phases seront limités à un par 24 hrs et exécutés entre 0:00 et 4:00h.

2005-12-28

(Affiché entre le 2006-01-05 et 2006-01-05)

Interconnexion RMCC. Les transferts de Phases seront limités à un par 24 hrs et exécutés entre 0:00 et 4:00h.

2005-12-28

(Affiché entre le 2005-12-28 et 2005-12-28)

Suite à des ratés de commutation intempestifs du GC 4 (groupe convertisseur) à Des Cantons pouvant entraîner sont arrêté forcé, la limite en import est de 345 MW lorsque la phase 1 du RMCC est en service.

2005-12-27

(Affiché entre le 2006-01-12 et 2006-03-01)

Interconnexion RMCC. Pendant les mois de janvier et de février 2006, un horaire d'utilisation des deux Phases sera établi la veille sur la base des programmes reçus avant 13:00 hrs et se traduira dans les capacités de transport affichées sur OASIS. Cet horaire ne sera pas modifiable le lendemain.

2005-12-27

(Affiché entre le 2005-12-28 et 2006-03-01)

Interconnexion RMCC. Pendant les mois de janvier et de février 2006, un horaire d'utilisation des deux Phases sera établi la veille sur la base des programmes reçus avant 13:00 hrs et se traduira dans les capacités de transport affichées sur OASIS. Cet horaire ne sera pas modifiable le lendemain.

**2005-12-23**

*(Affiché entre le 2004-12-01 et 2004-12-01)*

NIL

**2005-12-23**

*(Affiché entre le 2005-12-28 et 2006-01-05)*

Suite à un bris d'équipement, le délai requis pour le passage d'une Phase à l'autre de l'interconnexion RMCC avec la Nouvelle Angleterre (chemins HQT-NE et NE-HQT) est de deux (2) heures jusqu'à nouvel ordre.

**2005-12-23**

*(Affiché entre le 2005-12-20 et 2005-12-20)*

Suite à un bris d'équipement, le délai requis pour le passage d'une Phase à l'autre de l'interconnexion RMCC avec la Nouvelle Angleterre (chemins HQT-NE et NE-HQT) est de deux (2) heures jusqu'à nouvel ordre.

**2005-12-08**

*(Affiché entre le 2005-12-07 et 2005-12-08)*

OASIS sera indisponible pendant environ 30 minutes jeudi le 8 décembre entre 15h00 et 16h00. Raison : transfert d'OASIS sur le SAN.

**2005-12-07**

*(Affiché entre le 2005-12-07 et 2005-12-07)*

OASIS sera indisponible pendant 60 minutes jeudi le 8 décembre entre 15h00 et 16h00. Raison: mise à jour des serveurs.

**2005-11-07**

*(Affiché entre le 2005-11-07 et 2006-01-07)*

Rapport du groupe de travail HQTE - ISONE - NYISO - PJM sur la ligne CCHT Québec - Nouvelle-Angleterre.

<https://demo.oatioasis.com/HQT/HQTdocs/taskforcedocument9.pdf>

**2005-10-28**

*(Affiché entre le 2005-10-28 et 2005-10-31)*

Possibilité de brèves interruptions de service entre le 29 octobre 09:00 et le 30 octobre 20:00. Toutes nos excuses pour les inconvénients.

**2005-10-24**

*(Affiché entre le 2005-10-24 et 2005-10-26)*

Le site OASIS a connu plusieurs interruptions le 24 octobre 2005 de 09h50 à 11h15. Toutes nos excuses pour les inconvénients.

**2005-09-20**

*(Affiché entre le 2005-09-20 et 2005-09-22)*

21 septembre 2005 entre 8 h 30 et 15 h 30 : réseau exploité depuis le centre de repli. Aucun effet prévu.

**2005-08-25**

*(Affiché entre le 2005-08-25 et 2005-09-25)*

Application à la sous-classe QC\_RND des Règles destinées à favoriser le plein emploi des capacités réservées. Voir "Déplacement de retrait - Règles" dans "Indisponibilités de transport" dans webOASIS.

**2005-08-09**

*(Affiché entre le 2005-08-09 et 2005-08-09)*

Le site OASIS a connu plusieurs interruptions le 9 août 2005 de 10h00 à 10h35. Toutes nos excuses pour les inconvénients.

**2005-07-12**

*(Affiché entre le 2005-07-15 et 2005-07-15)*

OASIS sera indisponible pendant 30 minutes vendredi 15 juillet entre 19h45 et 20h15. Raison : mise à jour d'équipement sur le réseau IP.

**2005-07-12**

*(Affiché entre le 2005-07-12 et 2005-07-13)*

Le site OASIS était en panne le 12 juillet 2005 de 09h37 à 10h25. Toutes nos excuses pour les inconvénients.

**2005-07-11**

*(Affiché entre le 2005-07-11 et 2005-07-12)*

Le site OASIS était en panne le 11 juillet 2005 de 10h30 à 11h16. Toutes nos excuses pour les inconvénients.

**2005-07-07**

*(Affiché entre le 2005-07-07 et 2005-07-07)*

Le site OASIS était en panne le 7 juillet 2005 de 10h45 à 11h09. Toutes nos excuses pour les inconvénients.

**2005-06-23**

*(Affiché entre le 2005-06-23 et 2005-06-28)*

OASIS sera indisponible pendant 15 minutes mardi 28 juin entre 9h30 et 10h00. Raison : mise à jour d'équipement sur le réseau IP.

**2005-06-16**

*(Affiché entre le 2005-06-16 et 2005-06-18)*

Interruption du service OASIS le 17 JUIN 2005 de 15h05 à 15h15

**2005-06-14**

*(Affiché entre le 2005-06-15 et 2005-06-17)*

OASIS sera indisponible pendant 30 minutes mercredi 15 juin entre 15h00 et 15h30. Raison : mise à jour de l'interface du garde-barrière.

**2005-06-06**

*(Affiché entre le 2005-06-06 et 2005-06-06)*

Le site OASIS était en panne dimanche 5 juin de 23h25 à 0h35. Les clients sont priés de déposer les demandes de service et les programmes qu'ils n'ont pu déposer pendant cette période. Toutes nos excuses pour les inconvénients.

**2005-05-31**

*(Affiché entre le 2005-05-31 et 2005-05-31)*

Le site OASIS était en panne mardi 31 mai 2005 de 10h25 à 11h45. Les clients sont priés de déposer les demandes de service et les programmes qu'ils n'ont pu déposer pendant cette période. Toutes nos excuses pour les inconvénients.

**2005-05-25**

*(Affiché entre le 2005-05-25 et 2005-05-25)*

Réservation sur la Phase I

**Chemins HQT-NE et NE-HQT**  
**Contraintes d'opération des convertisseurs à courant continu:**

a) Respect de transits minimums:

Les interconnexions à courant continu représentées par les chemins HQT-NE et NE-HQT requièrent que les transits d'électricité soient supérieurs ou égaux à la capacité minimale des convertisseurs. Les programmes soumis avant 13h00 la veille sur ces chemins dont la mise en œuvre résulterait en des transits inférieurs à cette capacité minimale seront acceptés et réalisés si le total des programmes résulte en des échanges qui respectent la capacité minimale. Les clients des programmes qui pourraient de pas être réalisés seront aussitôt avisés. Si le total des programmes est toujours insuffisant 30 minutes avant l'heure de début des échanges, les programmes impliqués pourraient être réduits. Les capacités minimales à respecter sont les suivantes:

Chemins HQT-NE et NE-HQT lorsque l'interconnexion Radisson – Nicolet - Sandy Pond est en service (RMCC Phase II): 210 MW. Un minimum de 105 MW peut être réalisé (mode monopolaire) si les conditions d'exploitation fiable et sécuritaire du réseau le permettent.

Chemins HQT-NE et NE-HQT lorsque l'interconnexion Des Cantons - Comerford est en service (RMCC Phase I): 70 MW

Pour déterminer le sens de la réduction, les programmes garantis déposés avant 13h00 la veille ont priorité sur les programmes garantis déposés après 13h00 la veille. À priorité égale, le sens choisi pour la réduction est le sens qui minimise la réduction à appliquer. Les règles de priorité pour la réduction des programmes sont les règles publiées dans le guide "OASIS Mode d'emploi": non garanti en premier, QC\_RND en second, puis réductions au prorata des programmes garantis (incluant les programmes QC\_RD).

b) Passage d'une Phase à l'autre:

L'utilisation des deux Phases de l'interconnexion RMCC (RMCC Phase I et Phase II), représentées simultanément en export par le chemin HQT-NE et en import par le chemin NE-HQT, est mutuellement exclusive. Les passages d'une Phase à l'autre sont déterminés par TransÉnergie afin de mettre en œuvre la configuration la plus appropriée pour satisfaire les besoins de transport de l'ensemble des clients en tenant compte des contraintes d'opération du réseau et de son exploitation fiable et sécuritaire. TransÉnergie désirant maximiser la capacité de transport offerte à ses clients, la Phase II est l'équipement de transport qu'elle utilise normalement sur ces chemins. Cependant, lorsque les besoins de la charge locale atteignent le niveau de 26 000 MW, TransÉnergie débutera l'utilisation d'injection au poste Nicolet à partir du RMCC, ce qui rend le service d'importation indisponible sur la Phase II.

Pendant chaque passage d'une Phase à l'autre, le service de transport devient indisponible (capacité de 0 MW) pendant une durée d'une heure sur les chemins HQT-NE et NE-HQT.

La Phase I constituant un équipement de relève, son utilisation est limitée par les paramètres suivants:

- Durée minimale d'opération: 4 heures
- Utilisation soutenue: 5 jours consécutifs par semaine avec un maximum de 12 heures consécutives par jour pour un maximum de deux semaines consécutives
- Utilisation journalière: Maximum de 16 heures consécutives
- Délai requis pour le passage de la Phase II à la Phase I: 6 heures
- Délai requis pour le passage de la Phase I à la Phase II: 1 heure

Toutefois, sur demande de réservation de transport d'au moins 100 MW pendant un mois via les installations de la phase I, les restrictions d'utilisation soutenue et d'utilisation journalière qui sont décrites dans l'avis 2004-11-25 seront modifiées de façon à pouvoir accommoder le demandeur. Un délai d'environ 6 mois est requis par TÈ pour implanter ce nouveau mode de fonctionnement.

Publié le 17 décembre 2003  
Révisé le 25 novembre 2004  
Révisé le 25 mai 2005

**2005-05-16**

*(Affiché entre le 2005-05-16 et 2005-05-18)*

OASIS sera indisponible pendant 60 minutes mercredi 18 mai entre 15h00 et 16h00. Raison : mise à jour de l'interface du garde-barrière.

**2005-05-12**

*(Affiché entre le 2005-05-12 et 2005-05-12)*

Ralentissement de service jeudi 12 mai 2005 de 14 h 30 à 15 h 30.



#### 2005-05-09

(Affiché entre le 2005-05-08 et 2005-05-08)

Le site OASIS était en panne dimanche 8 mai 2005 de 23 h 00 à lundi 9 mai 11 h 00. Les clients sont priés de déposer les demandes de service et les programmes qu'ils n'ont pu déposer pendant cette période. Toutes nos excuses pour les inconvénients.

#### 2005-05-04

(Affiché entre le 2005-05-04 et 2005-05-04)

Le site OASIS était en panne mercredi 4 mai 2005 de 11 h 30 à 13 h 00. Les clients sont priés de déposer les demandes de service et les programmes qu'ils n'ont pu déposer pendant cette période. Toutes nos excuses pour les inconvénients.

#### 2005-04-21

(Affiché entre le 2005-04-21 et 2005-04-23)

OASIS sera indisponible pendant 30 minutes samedi 23 avril entre 18h00 et 19h30. Raison : transfert d'alimentation du coupe-feu.

#### 2005-04-21

(Affiché entre le 2005-04-21 et 2005-04-24)

OASIS sera indisponible pendant 30 minutes dimanche 24 avril entre 3h00 et 6h00. Raison : transfert d'alimentation du coupe-feu.

#### 2005-04-15

(Affiché entre le 2005-04-15 et 2005-06-15)

Ouverture d'une voie rapide pour les demandes de passage.

### VOIE RAPIDE POUR LES DEMANDES DE PASSAGE

Une voie rapide permet maintenant le dépôt simultané des deux demandes de service et des deux programmes nécessaires pour les passages simples.

**EXEMPLE.** Vous voulez faire livrer 25 MW au point B (ex. : MASS, NE...) à partir du point A (ex. : MATI, OT-TO...) au cours de la prochaine heure. Sur la page d'accueil du site OASIS, cliquez sur le bouton **Déposer une demande de service**. Le formulaire de demande apparaît : remplissez-le.

- ✚ point de réception : sélectionnez A
- ✚ point de livraison : sélectionnez B
- ✚ rythme, classe, type, période, fenêtre, sous-classe, début et fin du service : faites les sélections appropriées
- ✚ prix d'achat : videz le champ et cliquez sur le bouton Valider pour faire apparaître le prix du produit sélectionné
- ✚ capacité demandée : inscrivez 25

Cliquez sur le bouton **Enregistrer**. OASIS ouvre une page décrivant les deux demandes de service déposées :

- ✚ la 1<sup>re</sup> demande, gratuite, indique une capacité de 26 MW (intégrant le supplément pour pertes de 5,2 %) sur le chemin d'entrée A-HQT;
- ✚ la 2<sup>e</sup> demande indique une capacité de 25 MW sur le chemin de sortie HQT-B.

Si les deux demandes de service sont confirmées<sup>1</sup> (ce qui suppose que vous avez préconfirmé votre demande, que la capacité demandée est disponible tant à l'entrée (avec le supplément pour pertes) qu'à la sortie et que le traitement automatique des demandes est en marche), déposez les programmes correspondants sans attendre :

- ✚ dans la section **Paramètres du programme** :
  - composez le numéro de la transaction (ou « numéro d'étiquette ») :
    - sélectionnez le code de la zone de réglage productrice
    - inscrivez le code du négociant étiqueteur (de 2 à 6 caractères)
    - inscrivez le numéro de série (7 caractères)
    - sélectionnez le code de la zone de réglage consommatrice
  - sélectionnez le type d'engagement (RA = rappelable ; NR = non rappelable ; PU = puissance)
- ✚ inscrivez le volume que vous désirez programmer sur le chemin de sortie HQT-B

Cliquez sur **Déposer programme** : OASIS ouvre un rapport. Cliquez sur le lien **Programmes de transport de base – Consulter** : constatez le dépôt des programmes tant à l'entrée qu'à la sortie.

La voie rapide permet les passages simples : une demande de service et un programme à l'entrée, une demande de service et un programme à la sortie. Pour les passages complexes, employez les moyens habituels pour déposer et associer les demandes de service et les programmes.

#### 2005-03-31

(Affiché entre le 2005-03-31 et 2005-04-03)

Passage à l'heure d'été. Dimanche 3 avril 2005 à 2 h HNE, il sera 3 h HAE.

**2005-03-15**

*(Affiché entre le 2005-03-15 et 2005-03-15)*

La mise à jour des TTC, des TRM et des limites internes sera suspendue le 15 mars 2005 de 16 h à 17 h.

**2005-03-15**

*(Affiché entre le 2005-03-15 et 2005-04-01)*

Commercialisation du TFV. L'entrée en vigueur de cette pratique commerciale est prévue pour le 1er avril 2005. [Suite](#) (lien brisé)

**2005-03-11**

*(Affiché entre le 2005-03-11 et 2005-03-14)*

La mise à jour des TTC et des TRM sera suspendue le 14 mars 2005 de 9 h 15 à 10 h 15.

**2005-02-15**

*(Affiché entre le 2005-02-15 et 2005-02-22)*

Le TTC de référence du chemin HQT-CRT est dorénavant de 325 MW.

**2004-12-14**

*(Affiché entre le 2004-12-14 et 2004-12-15)*

Perte de OASIS d'environ 15 20 min. pour entretien de la base de données. Ce MATIN a 09h30 2004-12-14.

**2004-12-07**

*(Affiché entre le 2004-12-07 et 2004-12-07)*

Le site OASIS était en panne mardi 7 décembre 2004 de 4 h 55 à 6 h 00. Les clients sont priés de déposer les demandes de service et les programmes qu'ils n'ont pu déposer pendant cette période. Toutes nos excuses pour les inconvénients.

**2004-12-02**

*(Affiché entre le 2004-12-02 et 2004-12-02)*

OASIS était indisponible aujourd'hui 2 décembre 2004 de 2 h 30 à 8 h 45.

**2004-12-01**

*(Affiché entre le 2004-12-01 et 2006-04-30)*

Suite à la [décision D-2004-253](#) rendue le 1er décembre 2004, les tarifs de transport existants sont provisoires à compter du 1er janvier 2005. Toute facture émise après cette date sera sujette à révision par le Transporteur. <http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/decisions/D-2004-253.pdf>

**2004-12-01**

*(Affiché entre le 2004-12-01 et 2005-04-01)*

Suite à la [décision D-2004-253](#) rendue le 1er décembre 2004, les tarifs de transport existants sont provisoires à compter du 1er janvier 2005. Toute facture émise après cette date sera sujette à révision par le Transporteur. <http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/decisions/D-2004-253.pdf>

**2004-11-25**

*(Affiché entre le 2004-11-25 et 2004-12-09)*

Information révisée sur les contraintes d'opération des convertisseurs à courant continu pour les chemins HQT-NE et NE-HQT. Voir avis du 2005-05-25

**2004-11-18**

*(Affiché entre le 2004-11-18 et 2004-11-18)*

Site OASIS indisponible pendant 5 minutes. Motif : entretien.

**2004-10-17**

*(Affiché entre le 2004-10-17 et 2004-10-19)*

IMPORTANT - OASIS sera indisponible pendant 10 minutes lundi 18 octobre entre 15h00 et 16h00. Raison : transfert de coupe-feu.

**2004-10-15**

*(Affiché entre le 2004-10-15 et 2004-10-15)*

Le site OASIS était en panne vendredi 15 octobre 2004 de 3 h 29 à 4 h 30 et de 5 h 20 à 6 h 10. Les clients sont priés de déposer les demandes de service et les programmes qu'ils n'ont pu déposer pendant cette période. Toutes nos excuses pour les inconvénients.

**2004-10-13**

*(Affiché entre le 2004-10-13 et 2004-10-16)*

IMPORTANT - OASIS sera indisponible pendant 10 minutes vendredi 15 octobre entre 15h00 et 16h00. Raison : transfert de coupe-feu.

**2004-10-07**

*(Affiché entre le 2004-10-07 et 2004-10-31)*

Désignation de ressources par le Distributeur dans le cadre de l'appel d'offres de court terme A/O 2004-03

#### Désignation de ressource par le Distributeur

6 octobre 2004

Dans le cadre de l'appel d'offres de court terme A/O 2004-03, la division Hydro-Québec Distribution a indiqué divers points d'interconnexion sur le réseau du Transporteur à partir desquels seront désignées la ou les ressources à être retenues dans le cadre de cet appel d'offres.

Le détail des points d'interconnexion, ainsi que la quantité et la durée visés se retrouvent à l'Annexe 3 du Document d'appel d'offres A/O 2004-03. Ce document peut être consulté à l'adresse suivante:

[http://www.hydroquebec.com/distribution/fr/marchequebecois/ao\\_200403/pdf/document\\_complet.pdf](http://www.hydroquebec.com/distribution/fr/marchequebecois/ao_200403/pdf/document_complet.pdf)

Ceci constitue une demande de service de transport ferme sur les chemins visés qui sera confirmée suite à l'identification par le Distributeur de la ou les ressources à être désigné(e)s, soit vers le 26 octobre 2004.

En conséquence, toute nouvelle demande de réservation de service de transport ferme qui entrera en conflit avec celle-ci sera mise sous étude jusqu'après cette date.

**2004-10-07**

*(Affiché entre le 2004-10-06 et 2004-10-06)*

Demande de service de transport par le Distributeur dans le cadre de l'appel d'offres de court terme A/O 2004-03

**2004-09-22**

*(Affiché entre le 2004-09-24 et 2004-09-28)*

IMPORTANT - OASIS sera indisponible pendant 10 minutes lundi 27 septembre entre 15h30 et 16h00. Raison : transfert de coupe-feu.

**2004-09-22**

*(Affiché entre le 2004-09-22 et 2004-09-25)*

IMPORTANT - OASIS sera indisponible pendant 10 minutes vendredi 24 septembre entre 15h30 et 16h00. Raison : transfert de coupe-feu.

**2004-09-22**

*(Affiché entre le 2004-09-22 et 2004-11-30)*

Normes de conduite du Transporteur. Conformément aux ordonnances 2004, 2004-A et 2004-B de la Federal Energy Regulatory Commission (FERC), Hydro-Québec TransÉnergie a procédé à la mise à jour des normes de conduite

**2004-09-15**

*(Affiché entre le 2004-09-15 et 2004-09-17)*

Le site OASIS était en panne mercredi 15 septembre 2004 de 12 h 35 à 14 h 30. Les clients sont priés de déposer les demandes de service et les programmes qu'ils n'ont pu déposer pendant cette période. Toutes nos excuses pour les incon vénients.

**2004-09-13**

*(Affiché entre le 2004-09-13 et 2004-09-16)*

Certaines données, notamment les TTC, ne seront pas mises à jour les 13 et 15 septembre 2004 de 13 h à 15 h. Motif : migration à Oracle 9.2.

**2004-07-26**

*(Affiché entre le 2004-07-25 et 2004-07-26)*

Le site OASIS était en panne dimanche 25 juillet 2004 de 03 h 12 à 07 h 21. Les clients sont priés de déposer les demandes de service et les programmes qu'ils n'ont pu déposer pendant cette période. Toutes nos excuses pour les incon vénients.

**2004-07-17**

*(Affiché entre le 2004-07-17 et 2004-07-17)*

IMPORTANT... Nous éprouvons des difficultés avec l'adresse de notre site OASIS. Pour rejoindre le site OASIS, tant que ce message sera affiché, veuillez SVP utiliser l'adresse temporaire [199.22.56.68/oasis](http://199.22.56.68/oasis). Merci de votre compréhension.

**2004-06-25**

*(Affiché entre le 2004-06-25 et 2004-07-26)*

Code de conduite du Transporteur (Copie du texte)- Dans sa décision D-2004-122 du 17 juin 2004, la Régie de l'énergie du Québec a approuvé le texte du Code de conduite du Transporteur [suite](#) (lien brisé)

**2004-06-21**

*(Affiché entre le 2004-06-21 et 2004-06-24)*

Code de conduite du Transporteur - Dans sa décision D-2004-122 du 17 juin 2004, la Régie de l'énergie du Québec a approuvé le texte du Code de conduite du Transporteur

**Avis - 21 juin 2004**

**Code de conduite du Transporteur**

Dans sa décision D-2004-122 du 17 juin 2004, la Régie de l'énergie du Québec a approuvé le texte du *Code de conduite du Transporteur* avec les modifications ordonnées et a fixé au 21 juin 2004 son entrée en vigueur (voir le site <http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3401-98/index.html>). Le texte final du *Code de conduite du Transporteur* sera disponible d'ici le 28 juin 2004 sur le site OASIS d'Hydro-Québec TransÉnergie.

Le *Code de conduite du Transporteur* est sous la juridiction de la Régie de l'énergie du Québec et vise à prévenir:

- toute forme de traitement préférentiel par le Transporteur en faveur de ses entités affiliées, en régissant les comportements et les échanges d'employés et d'informations;
- que les activités commerciales des entités affiliées du Transporteur soient financées, en tout ou en partie, par les clients du service de transport, en encadrant les transactions du

Transporteur avec ses entités affiliées.

Les *Normes de conduite* en vigueur à Hydro-Québec depuis 1997 sont des règles appliquées en vertu de la réciprocité du réseau de transport d'Hydro-Québec suite aux ordonnances de la FERC. Ces *Normes de conduite* visent plus spécifiquement la séparation fonctionnelle des activités de transport des activités de production et de marchés de gros. La majorité des règles

des *Normes de conduite* sont incluses dans le *Code de conduite du Transporteur*.

**2004-06-17**

(Affiché entre le 2004-06-17 et 2004-06-20)

Le site OASIS était en panne jeudi 17 juin 2004 de 15 h 20 à 15 h 55. Les clients sont priés de déposer les demandes de service et les programmes qu'ils n'ont pu déposer pendant cette période. Toutes nos excuses pour les inconvénients.

**2004-06-15**

(Affiché entre le 2004-06-14 et 2004-06-15)

OASIS sera indisponible pendant 15 minutes mardi 15 juin entre 15 h et 16 h. Raison : Correction sur le garde-barrière.

**2004-06-09**

(Affiché entre le 2004-06-09 et 2004-06-11)

OASIS sera indisponible pendant 15 minutes jeudi 10 juin entre 15 h et 16 h. Raison : installation d'un HUB.

**2004-05-21**

(Affiché entre le 2004-05-21 et 2004-05-28)

Le 21 mai 2004 à 16 h HAE, le TTC de référence du chemin LAW-HQT passera de 420 MW à 470 MW, les essais du 20 avril dernier ayant été concluants.

**2004-05-20**

(Affiché entre le 2004-05-20 et 2004-05-21)

Le site OASIS était en panne jeudi 20 mai 2004 de 3 h 20 à 8 h 25. Les clients sont priés de déposer les demandes de service et les programmes qu'ils n'ont pu déposer pendant cette période. Toutes nos excuses pour les inconvénients.

**2004-05-19**

(Affiché entre le 2004-05-19 et 2004-06-05)

Restriction temporaire sur le chemin NE-HQT. À compter du 21 mai 2004 à 23 h, la capacité nette minimale est de 400 MW de 23 h à 7 h et de 500 MW de 7 h à 23 h. Cette restriction temporaire, due à des contraintes internes à HQ TÉ, s'applique jusqu'au 29 mai à 2 h.

**2004-04-01**

(Affiché entre le 2004-04-01 et 2004-04-15)

Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) met présentement en exploitation au poste Langlois une nouvelle technologie connue sous le nom de transformateur à fréquence variable (TFV)

### Transformateur à fréquence variable

Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) met présentement en exploitation au poste Langlois une nouvelle technologie connue sous le nom de transformateur à fréquence variable (TFV) permettant l'échange d'énergie entre réseaux asynchrones. La période de démonstration de ce prototype en réseau vise à démontrer qu'il est fiable et conforme aux critères prévus de performance. Il ne doit avoir aucun effet sur les échanges. Cependant, en cas d'urgence, le TFV pourrait servir aux importations nécessaires.

**2004-03-22**

(Affiché entre le 2004-03-20 et 2004-03-23)

IMPORTANT - OASIS sera indisponible pendant 10 minutes lundi 22 mars entre 15 h et 15 h 30. Raison : transfert de coupe-feu.

**2004-03-19**

(Affiché entre le 2004-03-15 et 2004-03-20)

IMPORTANT - OASIS sera indisponible pendant 10 minutes vendredi 19 mars entre 15 h et 15 h 30. Raison : transfert de coupe-feu.

**2004-03-19**

(Affiché entre le 2004-03-19 et 2004-03-21)

Le site OASIS était en panne le 19 mars 2004 de 09h10 à 10h25. Toutes nos excuses pour les inconvénients.

**2004-03-17**

(Affiché entre le 2004-03-17 et 2004-03-19)

Le site OASIS était en panne le 10 mars 2004 de 18h26 à 21h17. Toutes nos excuses pour les inconvénients.

**2004-03-16**

(Affiché entre le 2004-03-16 et 2004-06-16)

Politique transitoire de rabais: rapport du quatrième trimestre 2003.

[http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3549-04\\_2/Requete3549\\_2/HQT-02\\_doc03\\_BilanPpolitiqueTransitoireRabais\\_3549\\_23juin05.pdf](http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3549-04_2/Requete3549_2/HQT-02_doc03_BilanPpolitiqueTransitoireRabais_3549_23juin05.pdf)

Demande révisée relative à la modification des tarifs de transport d'électricité (R-3401-98)

Décisions D-2002-95 du 30 avril 2002 et D-2003-02 du 10 janvier 2003

**POLITIQUE TRANSITOIRE DE RABAIS DU TRANSPORTEUR**

Le 12 mars 2004, Hydro-Québec a transmis à la Régie de l'énergie du Québec le quatrième rapport

trimestriel requis par la décision D-2003-02 sur sa politique transitoire de rabais.

**Lettre de transmission**

**Quatrième rapport trimestriel**

Ce quatrième rapport trimestriel couvre la période du 1<sup>er</sup> octobre 2003 au 14 janvier 2004 et contient les informations mentionnées aux paragraphes a) et b) de l'article 4 du dispositif de la décision D-2003-02 (motifs à suivre) du 10 janvier 2003.

Fichiers Excel contenant les données requises par la décision D-2003-02 :

[Ontario](#)

[Labrador](#)

[Nepool](#)

[New-York](#)

[Nouveau-Brunswick](#)

[Brascan](#)

**2004-02-17**

*(Affiché entre le 2004-02-17 et 2004-02-29)*

Le TTC de référence du chemin HQT-CRT est maintenant de 320 MW au lieu de 325 MW.

**2004-02-09**

*(Affiché entre le 2004-02-09 et 2004-03-17)*

L'avis d'Hydro-Québec TransÉnergie concernant l'ordonnance 2004 de la FERC publié le 9 février 2004 a été révisé pour clarification

**Avis d'Hydro-Québec TransÉnergie  
concernant l'ordonnance 2004 de la FERC**

Hydro-Québec TransÉnergie, la division d'Hydro-Québec responsable du réseau de transport, applique depuis 1997 des *Normes de conduite* relatives à la séparation fonctionnelle des activités de transport, de production et de marché de gros. Ces *Normes de conduite* découlent des normes de conduite (*Standards of conduct*) adoptées par la *Federal Energy Regulatory Commission* (FERC) des États-Unis par son ordonnance 889.

Les *Normes de conduite* ont été intégrées au *Code de conduite du transporteur* proposé par Hydro-Québec TransÉnergie à la Régie de l'énergie du Québec le 17 décembre 2003. Ce *Code de conduite du transporteur* fait suite à la décision de la Régie D-2002-95 du 30 avril 2002 ordonnant à Hydro-Québec TransÉnergie de déposer un code de conduite amendé portant spécifiquement sur les relations du Transporteur avec tous les affiliés d'Hydro-Québec.

Même si la vice-présidente exécutive – Affaires corporatives et secrétaire générale conserve toute l'autorité qui lui est dévolue en matière d'affaires corporatives, notamment en vertu des *Normes de conduite*, la division Hydro-Québec TransÉnergie a désigné sa directrice Commercialisation responsable de la mise en application du *Code de conduite du transporteur* auprès du Transporteur, et son Contrôleur responsable de la vérification du respect des règles énoncées dans ce *Code de conduite du transporteur*.

En parallèle, la FERC a émis le 25 novembre 2003 le règlement final de l'ordonnance 2004 relative au nouveau Code de conduite pour les fournisseurs de transport. Ce nouveau code vise entre autres d'adapter les exigences de FERC à la nouvelle structure de l'industrie de l'énergie née de la libéralisation des marchés, qui inclut des entreprises intégrées, mais respectant les exigences de la séparation fonctionnelle, et des entreprises décloisonnées par la création de filiales.

Afin de continuer à respecter le principe de réciprocité, Hydro-Québec TransÉnergie validera son *Code de conduite du transporteur* en fonction des changements apportés par l'ordonnance 2004. Une évaluation préliminaire relève que les principaux éléments fondamentaux du nouveau Code de conduite proposés par l'ordonnance 2004 sont déjà en place et Hydro-Québec TransÉnergie affichera sur OASIS, s'il y a lieu, les informations requises.

Direction Commercialisation, 2004-02-09  
révisé 2004-02-16

**2004-02-05**

*(Affiché entre le 2004-02-05 et 2004-02-06)*

Le site OASIS était en panne aujourd'hui 2004-02-05 de 4h30 à 7h30. Les clients sont priés de déposer les demandes de service et les programmes de base qu'ils n'ont pu déposer pendant cette période. Toutes nos excuses pour les inconvénients.

**2004-01-30**

*(Affiché entre le 2004-01-30 et 2004-03-29)*

Hydro-Québec TransÉnergie considère que le réseau de transport d'ALCAN Inc. ne répond plus aux conditions de réciprocité de l'article 6 des Tarifs et conditions du service de transport d'Hydro-Québec. De ce fait, les services de transport point à point ne sont plus offerts en relation avec ce réseau

**2004-01-20**

*(Affiché entre le 2004-01-20 et 2005-01-19)*

Restrictions de manoeuvres. Le Transporteur informe les clients du réseau de transport qu'il peut restreindre les manoeuvres sur son réseau de transport

AVIS (20 janvier 2004)

Restrictions de manoeuvres

Cet avis remplace l'avis du 14 janvier 2004.

Le transporteur informe les clients du réseau de transport que lorsqu'il y a des conditions climatiques extrêmes, celui-ci peut restreindre les manoeuvres sur son réseau de transport pour diminuer le risque qu'un incident évitable vienne aggraver une situation difficile pour l'exploitation du réseau de transport.

Ainsi afin d'assurer la sécurité du réseau principal et la fiabilité d'alimentation de la charge locale, le Transporteur avise sa clientèle que les capacités d'import /export affichées sur OASIS peuvent être affectées et par conséquent peut limiter les transactions

sur son réseau dans ces conditions spécifiques.

**2004-01-14**

*(Affiché entre le 2004-01-14 et 2004-01-21)*

Restrictions de manoeuvres. Étant donné les conditions climatiques extrêmes actuelles, le Transporteur émet un avis de restrictions

**AVIS ( 14 janvier 2004)**

Restrictions de manoeuvres

Étant donné les conditions climatiques extrêmes actuelles, le Transporteur émet un avis de restrictions de manoeuvres sur son réseau de transport pour diminuer le risque qu'un incident évitable vienne aggraver une situation difficile pour l'exploitation du réseau de transport.

Ainsi afin d'assurer la sécurité du réseau principal et la fiabilité d'alimentation de la charge locale, le Transporteur avise sa clientèle que les capacités d'import /export affichées sur OASIS peuvent être affectées et conséquemment pourrait limiter les

transactions sur son réseau.

**2004-01-14**

*(Affiché entre le 2004-01-14 et 2004-04-14)*

Fin de l'application de la politique de rabais

**Fin de l'application de la politique de rabais (14 janvier 2004)**

Hydro-Québec TransÉnergie avise ses clients que, conformément à la décision D-2003-02 (Motifs) de la Régie de l'énergie du 7 mars 2003 autorisant la politique transitoire de rabais pour une période d'un an, le rabais de 25% appliqué durant les heures hors pointe prend fin ce 15 janvier 2004 à 0 h 01.»

Hydro-Québec TransÉnergie informs it's customers that the 25 % discount applicable to off peak hours reservations is ending January 15th 2004 at 0001 hour. This action is in accordance to Decision D-2003-02 of the Régie de l'énergie rendered last March 7th 2003 authorizing discount for a period of one

year.

**2003-12-17**

*(Affiché entre le 2003-12-17 et 2003-12-17)*

Nouvel avis sur les contraintes d'opération des convertisseurs à courant continu pour les chemins HQT-NE et NE-HQT. [AVISDCF.fr](http://avisdcf.fr)

**2003-12-11**

*(Affiché entre le 2003-12-11 et 2004-01-02)*

Les services horaires de pointe ne seront pas en vente le 25 décembre 2003 et le 1er janvier 2004, jours creux.

**2003-11-20**

*(Affiché entre le 2003-11-20 et 2003-11-25)*

IMPORTANT... Un arrêt du site OASIS est prévu pour une durée de 10 minutes, Mardi, 25 Novembre, entre 15:00 et 15:30. Raison : transfert de garde barrière.

**2003-11-20**

*(Affiché entre le 2003-11-24 et 2003-11-26)*

IMPORTANT... Un arrêt du site OASIS est prévu pour une durée de 10 minutes, Mercredi, 26 Novembre, entre 15:00 et 15:30. Raison : transfert de garde barrière (retour à la configuration normale).

**2003-11-20**

*(Affiché entre le 2003-11-20 et 2003-11-28)*

Les services horaires de pointe ne seront pas en vente le 27 novembre, jour creux.

**2003-11-19**

*(Affiché entre le 2003-11-19 et 2004-02-19)*

Politique transitoire de rabais: [rapport](#) du troisième trimestre 2003.

[http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3549-04\\_2/Requete3549\\_2/HQT-02\\_doc03\\_BilanPpolitiqueTransitoireRabais\\_3549\\_23juin05.pdf](http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3549-04_2/Requete3549_2/HQT-02_doc03_BilanPpolitiqueTransitoireRabais_3549_23juin05.pdf)

**2003-11-03**

*(Affiché entre le 2003-11-10 et 2003-11-12)*

IMPORTANT... Un arrêt du site OASIS est prévu pour une durée de 10 minutes, Mercredi, 12 novembre, entre 15:00 et 15:30. Raison : transfert de garde barrière.

**2003-11-03**

*(Affiché entre le 2003-11-06 et 2003-11-11)*

IMPORTANT... Un arrêt du site OASIS est prévu pour une durée de 10 minutes, Mardi, 11 novembre, entre 15:00 et 15:30. Raison : transfert de garde barrière.

2003-11-03

(Affiché entre le 2003-11-03 et 2003-11-15)

Avis aux clients Augmentation des limites de transit aux interconnexions d'HQ TransÉnergie

## Augmentation des limites de transit aux interconnexions d'Hydro-Québec TransÉnergie

### Avis aux clients

Depuis quelques années, les capacités de livraison et de réception sur les principaux liens d'interconnexion d'Hydro-Québec TransÉnergie avec la Nouvelle-Angleterre et l'état de New York ont été réduites suite à des restrictions d'exploitation et de transport imposées par les opérateurs des réseaux électriques du nord-est américain. Ces restrictions découlent des limites et des contraintes propres aux réseaux du nord-est américain, ainsi qu'à l'application des règles de marché dans ces réseaux. En plus des interventions déjà faites tant au niveau opérationnel auprès d'ISO-NE et de NYISO, que réglementaire auprès de la FERC, Hydro-Québec TransÉnergie a poursuivi en 2003 des actions permettant de réaliser la pleine capacité de transit sur ses interconnexions. Tout en fournissant des capacités utiles en terme de fiabilité pour l'ensemble des réseaux du nord-est, l'objectif d'Hydro-Québec TransÉnergie est d'obtenir un traitement équitable des capacités qu'elle est en mesure d'offrir à ses clients du service de transport.

Ainsi, Hydro-Québec TransÉnergie participe à des études techniques et groupes de travail conjoints avec les opérateurs du nord-est afin de réactualiser les études déjà réalisées et les processus opérationnels en place. En plus de ces actions de type exploitation, Hydro-Québec TransÉnergie explore la possibilité de demander la réalisation d'études d'impacts dans les réseaux des états de la Nouvelle-Angleterre et de New York. Hydro-Québec TransÉnergie désire donc engager des discussions avec ses clients afin d'évaluer la faisabilité économique des augmentations de transit via des projets d'investissement dans les réseaux du nord-est américain. Hydro-Québec TransÉnergie souhaite recevoir **d'ici le 15 novembre 2003** une demande des clients intéressés par cette démarche.

Les commentaires ou questions des clients peuvent être transmis via le lien suivant du système OASIS d'Hydro-Québec TransÉnergie

- [http://www.hydroquebec.com/transenergie/oasis/fr/pour\\_nous\\_joindre.shtml](http://www.hydroquebec.com/transenergie/oasis/fr/pour_nous_joindre.shtml).

2003-11-03

2003-10-27

(Affiché entre le 2003-10-27 et 2003-12-31)

Services de transport pour l'alimentation des charges situées au Québec



### Services de transport pour l'alimentation des charges situées au Québec

Conformément à la partie IV des *Tarifs et conditions du service de transport d'Hydro-Québec*, Hydro-Québec TransÉnergie offre sur les chemins de réception – sans frais – des services de transport de type *réseau* pour l'alimentation des charges situées au Québec.

- Si les ressources employées pour alimenter ces charges sont expressément désignées par Hydro-Québec Distribution, le client doit, dans sa demande de service de transport, sélectionner la classe *garantie*, la sous-classe *QC\_RD* (« Québec - ressources désignées ») et, selon le cas, le rythme *quotidien*, *hebdomadaire*, *mensuel* ou *annuel*. En cas d'encombrement, un tel service serait réduit en même temps que les services de type *point à point* et de classe *garantie*.
- Si les ressources employées pour alimenter ces charges ne sont pas expressément désignées par Hydro-Québec Distribution, le client doit, dans sa demande de service de transport, sélectionner la classe *non garantie*, la sous-classe *QC\_RND* (« Québec - ressources non désignées ») et, selon le cas, le rythme *horaire* ou *quotidien*. En cas d'encombrement, un tel service serait réduit avant les services de type *point à point* et de classe *garantie*, mais après les services de type *point à point* et de classe *non garantie*.

Le présent avis annule et remplace celui du 18 mars 2003 dans lequel le produit de sous-classe *QC\_RND* était rattaché à la classe *garantie* plutôt qu'à la classe *non garantie*. Le produit de classe *garantie* et de sous-classe *QC\_RND* sera retiré du marché le 17 novembre 2003.

*En vigueur le 27 octobre 2003.*

#### 2003-10-25

*(Affiché entre le 2003-10-23 et 2003-10-26)*

IMPORTANT... Un arrêt du site OASIS est prévu pour une durée de 10 minutes, samedi, 25 octobre, entre 10:00 et 10:30. Raison : entretien électrique.

#### 2003-10-24

*(Affiché entre le 2003-10-23 et 2003-10-25)*

IMPORTANT... Un arrêt du site OASIS est prévu pour une durée de 10 minutes, vendredi 24 octobre, entre 14:00 et 14:30. Raison : entretien électrique.

#### 2003-10-17

*(Affiché entre le 2003-10-17 et 2004-01-29)*

Avis aux clients concernant le chemin OASIS pour les échanges sur la ligne d'interconnexion 7040 (Châteauguay-Massena)

## **Chemin OASIS pour les échanges sur la ligne d'interconnexion 7040 (Châteauguay – Massena)**

### **Avis aux clients**

Le 30 avril 2002, la Régie de l'énergie du Québec a publié la décision D-2002-95 dans laquelle elle autorise Hydro-Québec TransÉnergie à appliquer une nouvelle règle aux livraisons par centrales radiales. Ainsi, aux interconnexions où des groupes turbines-alternateurs doivent être synchronisés avec un réseau voisin, une entente préalable avec le propriétaire des groupes turbines-alternateurs est requise pour chaque demande de service de transport par ces interconnexions en livraison.

Tout en conservant les chemins actuels HQT – MASS et MASS – HQT, Hydro-Québec TransÉnergie intégrera à compter du samedi 18 octobre 2003 à 0h00 l'exigence d'une entente préalable avec le propriétaire des groupes turbines-alternateurs sur ces chemins. Ainsi, toute demande de service de transport de tiers qui requiert l'utilisation des groupes turbines-alternateurs de la centrale de Beauharnois devra faire l'objet d'une entente préalable avec Hydro-Québec Production. À cause de contraintes techniques des convertisseurs, une livraison d'un tiers, ou d'un ensemble de tiers, inférieure au minimum technique de 50 MW pourrait être coupée si elle implique des arrêts ou des démarrages de groupe turbines-alternateurs de Beauharnois.

En cas de réductions imposées par des contraintes dans le réseau de transport, Hydro-Québec TransÉnergie procède aux réductions ou interruptions des services de transport conformément aux modalités prévues aux *Tarifs et conditions du service de transport d'Hydro-Québec*.

Les commentaires ou questions des clients peuvent être transmis via le lien suivant du système OASIS d'Hydro-Québec TransÉnergie

- [http://www.hydroquebec.com/transenergie/oasis/fr/pour\\_nous\\_joinre.shtml](http://www.hydroquebec.com/transenergie/oasis/fr/pour_nous_joinre.shtml).

2003-10-17

#### **2003-10-17**

*(Affiché entre le 2003-10-20 et 2003-10-20)*

IMPORTANT... Un arrêt du site OASIS est prévu le lundi 20 octobre pour une durée de 5 minutes, entre 14:00 et 15:00. Raison : Entretien électrique

#### **2003-10-14**

*(Affiché entre le 2003-10-17 et 2003-10-20)*

IMPORTANT... Un arrêt du site OASIS est prévu le vendredi 17 octobre pour une durée de 5 minutes, entre 14:00 et 15:00. En fin de semaine, vous pourrez rejoindre le site OASIS [www.transenergie.com/oasis](http://www.transenergie.com/oasis) IMPORTANT... Un arrêt du site OASIS est prévu le vendredi 17 octobre pour une durée de 5 minutes, entre 14:00 et 15:00. En fin de semaine, vous pourrez rejoindre le site OASIS «[www.transenergie.com/oasis](http://www.transenergie.com/oasis)». Raison : entretien électrique.

#### **2003-10-01**

*(Affiché entre le 2003-10-01 et 2003-10-01)*

IMPORTANT... Un arrêt du site OASIS est prévu le vendredi 17 octobre pour une durée de 5 minutes, entre 14:00 et 15:00. En fin de semaine, vous pourrez rejoindre le site OASIS [www.transenergie.com/oasis](http://www.transenergie.com/oasis). Raison : entretien électrique.

#### **2003-08-29**

*(Affiché entre le 2003-08-29 et 2003-08-31)*

Le site OASIS était en panne aujourd'hui 29 août 2003 de 3 h 45 à 9 h. Les clients sont priés de déposer les demandes de service et les programmes de base qu'ils n'ont pu déposer pendant cette période. Toutes nos excuses pour les inconvénients.

#### **2003-08-25**

*(Affiché entre le 2003-08-25 et 2003-09-02)*

Les services horaires de pointe ne seront pas en vente le 1er septembre, jour creux.

#### **2003-08-01**

*(Affiché entre le 2003-08-01 et 2003-11-01)*

Politique transitoire de rabais : [rapport](#) du deuxième trimestre 2003.

[http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3549-04\\_2/Requete3549\\_2/HQT-02\\_doc03\\_BilanPpolitiqueTransitoireRabais\\_3549\\_23juin05.pdf](http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3549-04_2/Requete3549_2/HQT-02_doc03_BilanPpolitiqueTransitoireRabais_3549_23juin05.pdf)

**2003-07-22**

*(Affiché entre le 2003-07-22 et 2003-09-30)*

Sur les chemins HQT-LAW et LAW-HQT, le fournisseur réduit les programmes dont l'exécution entraînerait le passage en mode séparé et la réduction d'un programme de sens opposé et de priorité supérieure (selon le tableau 8 du Mode d'emploi).

**2003-07-03**

*(Affiché entre le 2003-07-03 et 2003-07-10)*

OASIS sera indisponible le 9 juillet 2003 de 19 h à 20 h

**2003-06-26**

*(Affiché entre le 2003-06-26 et 2003-07-05)*

Les services horaires de pointe ne seront pas en vente le 4 juillet, jour creux.

**2003-06-20**

*(Affiché entre le 2003-06-20 et 2003-07-31)*

Le 21 juin à 0 h, le TTC du chemin HQT-CHNO sera porté de 40 MW à 65 MW.

**2003-06-20**

*(Affiché entre le 2003-06-20 et 2003-06-25)*

OASIS sera indisponible le 26 juin 2003 de 19 h à 20 h.

**2003-06-19**

*(Affiché entre le 2003-06-19 et 2003-07-31)*

Politique transitoire de rabais : [rapport](#) du premier trimestre 2003.

[http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3549-04\\_2/Requete3549\\_2/HQT-02\\_doc03\\_BilanPpolitiqueTransitoireRabais\\_3549\\_23juin05.pdf](http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3549-04_2/Requete3549_2/HQT-02_doc03_BilanPpolitiqueTransitoireRabais_3549_23juin05.pdf)

**2003-05-22**

*(Affiché entre le 2003-05-21 et 2003-05-23)*

IMPORTANT... Un arrêt du site OASIS est prévu pour une durée de 15 minutes, jeudi, 22 mai, entre 15:00 et 15:30. Raison : entretien électrique.

**2003-05-14**

*(Affiché entre le 2003-05-14 et 2003-06-14)*

Nouvelle page d'accueil! >>>

**2003-04-28**

*(Affiché entre le 2003-04-28 et 2003-07-28)*

La nouvelle version anglaise des Tarifs et conditions du service de transport d'Hydro-Québec est maintenant en ligne.

**2003-04-28**

*(Affiché entre le 2003-04-28 et 2003-07-28)*

Accord préalable du propriétaire pour synchroniser un groupe turbine alternateur à un réseau voisin - Report des modifications prévues pour la ligne 7040 Châteauguay-Massena

**Avis concernant les livraisons sur les interconnexions  
avec centrales radiales**

(révision 2003-04-28)

**Report des modifications prévues pour la ligne d'interconnexion  
7040 (Châteauguay – Massena)**

Conformément à la décision D-2002-95 de la Régie de l'énergie du Québec du 30 avril 2002, Hydro-Québec TransÉnergie applique la règle suivante depuis le 1<sup>er</sup> mai 2002 :

Aux interconnexions où des groupes turbines-alternateurs doivent être synchronisés avec un réseau voisin, une entente préalable avec le propriétaire des groupes turbines-alternateurs est requise pour chaque demande de réservation d'un service de transport par ces interconnexions en mode export.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2002, tout client du service de transport qui dépose une demande de service de transport pour une livraison sur un chemin impliquant le réseau de l'Ontario et nécessitant l'utilisation d'une centrale située au Québec dont il n'est pas le propriétaire et dont la production doit être synchronisée avec le réseau ontarien pour donner effet à la demande de service, doit avoir conclu une entente préalable avec le propriétaire de la centrale utilisée. Dans sa demande de service sur OASIS, le client doit inclure dans la section "CUSTOMER\_COMMENTS" le numéro et la date de l'entente intervenue.

Également depuis le 1<sup>er</sup> mai 2002, cette disposition s'applique au chemin HQT-CRT utilisant la production d'une centrale située au Québec et qui doit être synchronisée avec le réseau de l'état New York.

Afin de compléter la mise en oeuvre de la directive, Hydro-Québec TransÉnergie avait annoncé mardi le 1<sup>er</sup> avril 2003 que les demandes de service de transport relatives à l'interconnexion 7040 Châteauguay – Massena seraient soumises selon de nouvelles routes à compter du 1<sup>er</sup> mai 2003. Une évaluation technique complémentaire des solutions retenues, combinée à la complexité des installations Beauharnois et Châteauguay, nécessitent de reporter à une date ultérieure la mise en application de nouvelles routes. L'actuelle route HQT-MASS est donc maintenue pour le moment. La décision de la Régie de l'énergie du Québec sera appliquée à l'interconnexion 7040 dès qu'une solution technique sans préjudice pour tous les clients du service de transport pourra être validée.

2003-04-28

**2003-04-01**

*(Affiché entre le 2003-04-01 et 2003-07-01)*

Les capacités de production n'entrent plus dans le calcul des TTC et des TRM sur les chemins de livraison.

**2003-03-19**

*(Affiché entre le 2003-03-19 et 2003-06-19)*

Services de transport pour l'alimentation des charges situées au Québec

**Services de transport pour l'alimentation des charges situées au Québec**

Conformément à la partie IV des Tarifs et conditions du service de transport d'Hydro-Québec, Hydro-Québec TransÉnergie offre sur les chemins de réception – sans frais – des services de transport de type réseau et de classe garantie pour l'alimentation des charges situées au Québec.

o Si les ressources employées pour alimenter ces charges sont expressément désignées par Hydro-Québec Distribution, le client doit, dans sa demande de service de transport, sélectionner la sous-classe QC\_RD (« Québec - ressources désignées »). En cas d'encombrement, un tel service serait réduit en même temps que les services de type point à point et de classe garantie.

o Si les ressources employées pour alimenter ces charges ne sont pas expressément désignées par Hydro-Québec Distribution, le client doit, dans sa demande de service de transport, sélectionner la sous-classe QC\_RND (« Québec - ressources non désignées »). En cas d'encombrement, un tel service serait réduit avant les services de type point à point et de classe garantie, mais après les services de type point à point et de classe non garantie.

En vigueur le 18 mars 2003

**2003-02-12**

*(Affiché entre le 2003-02-10 et 2003-05-14)*

Fin des ventes pour les services horaires complets.

**2003-02-03**

*(Affiché entre le 2003-02-03 et 2003-05-30)*

[D-2003-18](#) décision sur demande de précisions relative aux ajouts au réseau.

**2003-01-29**

*(Affiché entre le 2003-01-28 et 2003-05-14)*

Début des ventes pour les services horaires de pointe et les services horaires de creux.

**2003-01-20**

*(Affiché entre le 2003-01-20 et 2003-05-30)*

Les clients de TransÉnergie devront, tant pour le jour en cours que pour le jour suivant, transmettre leurs programmes par saisie manuelle sur le site OASIS (option Services de transport, Programmes-déposer ) ou par transfert FTP. La télécopie restera le mode de transmission de secours.

**2003-01-20**

*(Affiché entre le 2003-01-20 et 2003-05-30)*

Décisions de la [Régie de l'énergie](#) sur les tarifs de transport d'électricité [R-3401-98](#)

**2003-01-16**

*(Affiché entre le 2003-01-16 et 2003-05-30)*

[D-2003-12](#) approbation des tarifs et conditions.

**2003-01-10**

*(Affiché entre le 2003-01-10 et 2003-05-30)*

[D-2003-02](#) politique transitoire de rabais.

**2002-11-19**

*(Affiché entre le 2002-11-18 et 2003-05-14)*

Réaiguillage garanti : levée de la restriction. Si le service secondaire demandé est garanti, il n'est plus exigé que son rythme soit égal ou immédiatement inférieur.

**2002-06-20**

*(Affiché entre le 2002-06-20 et 2003-05-14)*

[D-2002-142](#) précisions sur la décision D-2002-95

**2002-05-27**

*(Affiché entre le 2002-05-27 et 2003-05-14)*

Gestion des chemins HQT-LAW et LAW-HQT

Suite à l'ouverture du marché en Ontario, des discussions ont eu lieu entre TransÉnergie et certains intervenants directement impliqués dans l'exploitation de l'interconnexion que représentent les lignes B5D et B31L entre le Québec et l'Ontario. Ces discussions entre marchands et transporteurs sont nécessaires et indispensables puisque l'exploitation de cette interconnexion implique à la fois des installations de transport et de production. Certaines dispositions des règles du marché de l'Ontario présentent des difficultés d'application avec les dispositions du Contrat du service de transport de TransÉnergie. Les intervenants impliqués sont la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (IMO), le gestionnaire du réseau et du marché ontariens, Ontario Power Generation Inc., le propriétaire de la centrale de Saunders directement connectée à la ligne B31L en Ontario, TransÉnergie, le gestionnaire du réseau de transport au Québec et Hydro-Québec Production, le propriétaire de la centrale de Beauharnois directement connectée aux deux lignes B5D et B31L au Québec. Les intervenants ont convenu de mettre en service le 4 juillet 2002 après 12:00 hrs (heure normale de l'est) une solution qui permet d'offrir un service de transport ferme sur cette interconnexion équivalent aux capacités fermes qui peuvent simultanément être acheminées

dans les deux sens (Québec-Ontario et Ontario-Québec).

**2002-04-30**

*(Affiché entre le 2002-04-28 et 2003-05-14)*

[D-2002-95](#) décision sur la demande révisée d'Hydro-Québec.

**2002-04-29**

*(Affiché entre le 2002-04-29 et 2003-05-14)*

Services de transport entre le Québec et l'Ontario via le réseau de Maclaren

## SERVICE DE TRANSPORT VIA LE RÉSEAU DE MACLAREN

À compter du 1<sup>er</sup> mai 2002, TransÉnergie offre une capacité de transport entre le Québec et l'Ontario via le réseau de Maclaren. Pour en profiter, les clients doivent déposer leurs demandes de service de transport dans le système OASIS de TransÉnergie sur les chemins HQT-MATI et MATI-MAHO au plus tôt le 30 avril 2002 à 12h (HAE).

Les tarifs et conditions prévues au "Contrat du service de transport d'Hydro-Québec pour l'accessibilité à son réseau" s'appliquent. Il n'y a pas de tarification étagée (pancake).

### Conditions particulières du service de transport via Maclaren

#### Transit d'exportation (Québec vers Ontario)

- *Capacité de transport garantie égale à 50 MW*
- *Un nombre minimum de 2 heures de transit continu est requis*
- *Réservation du service de transport requise*
- *Programme de transaction avant 13 h la veille sauf pour le jour courant.*

#### Délai limite de dépôt de programme

**Capacité garantie** si réception ou modification du programme de transaction au minimum 2 heures à l'avance.

**Capacité non garantie** si réception ou modification du programme de transaction au minimum 30 minutes avant l'heure.

Quantité programmable de 0 ou 50 MW

- *Capacité de transport quotidienne additionnelle (garantie ou non) jusqu'à 50 MW affichée sur OASIS [1]*  
Quantité programmable de 0 jusqu'à 50 MW

#### Transit d'importation (Ontario vers Québec ) [2]

- *Capacité de transport disponible jusqu'à 90 MW ferme*
- *Un nombre minimum de 2 heures de transit continu est requis*
- *Dépôt du programme de transaction requis au minimum 2 heures à l'avance.*

[1] Sous réserve de l'approbation par Brascan Energy Marketing Inc. de la disponibilité de cette capacité additionnelle.

[2] Le service de transit d'importation sera disponible à une date ultérieure.

2001-08-07

(Affiché entre le 2001-08-05 et 2003-05-14)

Retraits et propositions de déplacement de retrait: cliquer sur *Indisponibilités*, sous *Avis* dans le menu général.